

Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais

RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS



14 bis bd de Valmy - 42300 ROANNE
☎ : 04.77.23.00.62 - ✉ : seedr@seedr.fr

SOMMAIRE

LE MOT DE L'EXECUTIF	Page 3
LE TERRITOIRE	Pages 4 à 6
LES CONTRATS	Pages 7 à 11
LES CONVENTIONS	Pages 12 à 14
<u>LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>	
LES D.M.R	Page 15
LA COLLECTE SELECTIVE	Page 16 à 17
LES APPORTS EN DECHETERIES	Pages 18 à 19
LES D.M.A	Page 20
<u>LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	
RATIOS ET COUTS A L'HABITANT	Page 21
COUT ET RECETTE DES D.M.A	Pages 22 à 23
EVOLUTION DES MODES DE COLLECTES—LES IMPACTS	Page 24
LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT	Pages 25 à 30
LES FINANCES	Page 31
SYNTHESE GENERALE DU SERVICE	Page 32 à 34
COMMUNICATION—PREVENTION	Page 35
SEEDRANOVA	Page 36
ETUDES EN COURS	Page 37
LES OBJECTIFS FIXES PAR LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE	Pages 38 à 40
ANNEXE	Pages 41 à 42
GLOSSAIRE	Page 43



Une nouvelle ère souffle sur le SEEDR !

SEEDRANOVA

L'année 2024 marque une étape importante dans le vie du syndicat et une avancée majeure : l'attribution du contrat de concession et le lancement du projet SEEDRANOVA.

Le territoire disposera prochainement d'un équipement aux technologies de tri avancées, évitera la perte de matières valorisables et réduira ainsi de plus de **70 % l'enfouissement de nos déchets**.

En effet, même si les collectivités membres du S.E.E.D.R ont bouleversé leurs pratiques (*modification des systèmes de collectes de déchets, réduction de fréquence des collectes...*), SEEDRANOVA complètera le geste de tri et aidera à l'atteinte des objectifs fixés par la loi AGEC.

La mise en place des nouvelles filières de traitement pour les biodéchets et les matériaux de construction s'est également avérée être une excellente initiative.

Tout au long de l'année, le S.E.E.D.R a su s'adapter aux nouvelles consignes de tri et à l'accompagnement des collectivités pour garantir une transition en douceur.

Ainsi, le syndicat est en marche pour relever de nouveaux défis pour l'environnement.

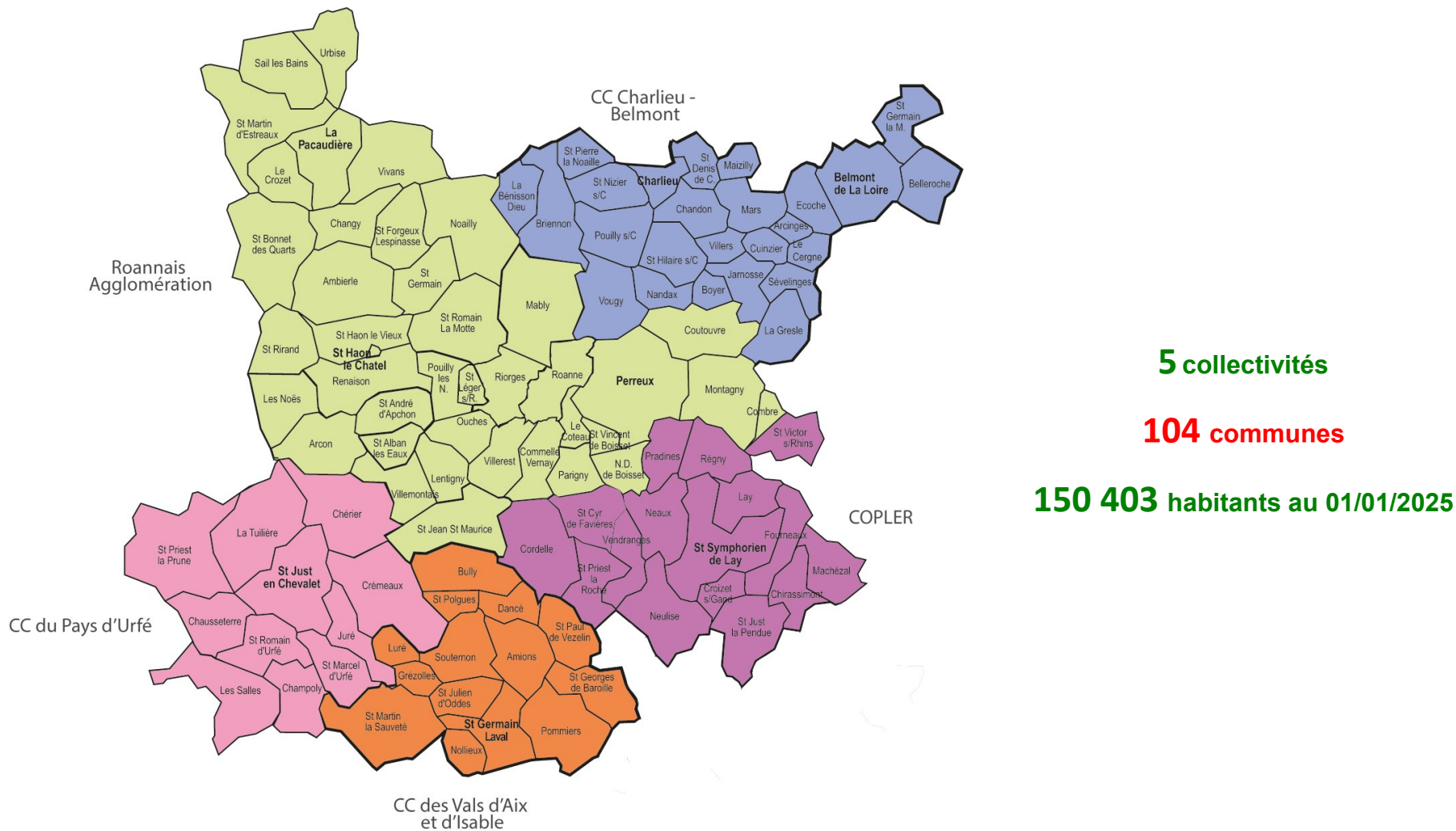
Bonne lecture,

Jean-Yves BOIRE, Président

Henri GROSDENIS, Vice-Président.

LE TERRITOIRE

Le S.E.E.D.R (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) est un Syndicat mixte fermé créé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2000. Il assure la **compétence tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés du Roannais**, déléguée par les collectivités membres.

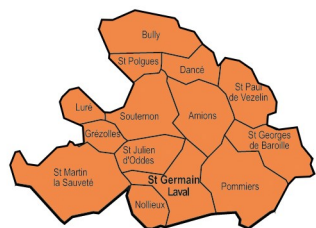


LE TERRITOIRE



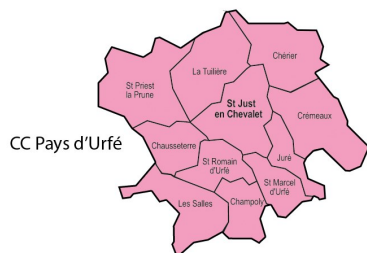
Roannais
Agglomération

40 Communes — 101 851 habitants



CC des Vals d'Aix et
Isable

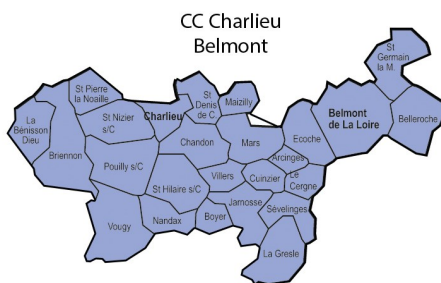
12 Communes — 5 943 habitants



CC Pays d'Urfé

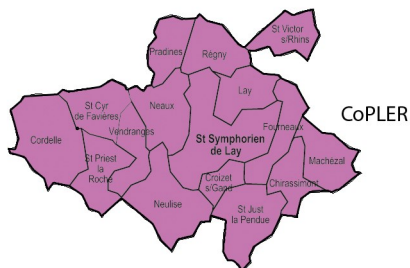
11 Communes — 5 104 habitants

25 Communes — 23 400 habitants



CC Charlieu
Belmont

16 Communes — 14 105 habitants



CoPLER

Président du S.E.E.D.R : M. Jean-Yves BOIRE
Vice-président : M. Henri GROSDENIS

16 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes
constituent le Comité Syndical

Collectivités	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Roannais Agglomération	M. Jean-Yves BOIRE M. David DOZANCE M. Daniel FRECHET M. Yves NICOLIN M. Eric PEYRON M. Jacques TRONCY	M. Romain BOST M. Yves CHAMBOST M. Nicolas CHARGUEROS M. J-Paul DESCOMBES Mme Christine ARANEO Mme Martine ROFFAT
Charlieu Belmont Communauté	M. Henri GROSDENIS M. Michel DURANTIN Mme Hélène VAGINAY	M. Dominique PALLUET M. Jean-Charles BUTAUD M. Jean-Marc LOMBARD
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône	M. Jean-Paul CAPITAN M. Serge REULIER M. Charles BRUN	M. Christian GERVAIS M. Frédéric MARTEIL M. Marc MARCHAND
Communauté de Com- munes des Vals d'Aix et Isable	M. Marius DAVAL M. Dominique MAYERE	M. Sébastien PERROTON M. Jean-Claude RAYMOND
Communauté de Com- munes du Pays d'Urfé	M. Lorraine ROUX Mme Séverine PRAS	Mme Isabelle LUGNE Mme Maud BATTANDIER

LE TERRITOIRE

Les collectivités membres du S.E.E.D.R assurent la compétence « collecte des déchets ».

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte (P.A.P) et/ou en conteneurs de regroupement.

S'agissant de la collecte sélective :

- les emballages, les Journaux-Revues-Magazines et le verre sont collectés en points d'apport volontaire (P.A.V) pour Charlieu Belmont Communauté, les communautés de communes des Vals d'aix et Isable et Pays d'Urfé ou en P.A.P. en mélange emballages et JRM pour la Copler et Roannais Agglomération.
- Pour le verre, les collectivités assurent la double compétence : collecte et traitement.

- les cinq collectivités (Roannais agglomération, Charlieu-Belmont communauté, les communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône, des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé) disposent de déchèteries qui sont gérées en régie. Le transport des bennes vers les installations de traitement ou de valorisation est réalisé en régie pour les déchèteries de Roannais Agglomération, et par des prestataires de service pour les 4 autres.

A ce jour, le territoire est équipé de **10 déchèteries**

Soit 1 déchèterie pour 15 040 habitants



LES CONTRATS

Depuis le 1er janvier 2001, le S.E.E.D.R. gère l'ensemble des contrats existants des collectivités concernant le traitement des DMR.



Traitement des Déchets Ménagers Résiduels	
NATURE DU MARCHE	PRESTATAIRES
Réception, conditionnement et transfert des Ordures Ménagères résiduelles	Société Suez RV Centre Est
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	Société GAIA AVENIR (Délégation de Service Public avec Vichy Communauté) - Exploitation de l'ISDND de Gaïa à Cusset
Réception, conditionnement et transfert des Encombrants	Société Suez RV Centre Est
Traitement des Encombrants	Société GAIA AVENIR (Délégation de Service Public avec Vichy Communauté) - Exploitation de l'ISDND de Gaïa à Cusset

LES CONTRATS

De même, le 1^{er} janvier 2002 le S.E.E.D.R a repris les contrats de tri et de valorisation des déchets ménagers (emballages/journaux magazines et produits des déchèteries), gérés auparavant par chaque collectivité.

Valorisation des déchets issus de la collecte sélective	
NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES
 Prestation de tri et de valorisation des emballages ménagers	Société Paprec Trivalo Rhône-Alpes
 Prestation de tri et de valorisation des journaux - revues - magazines	Société Dubuis et Norske skog et Société Paprec Trivalo Rhône-Alpes pour Roannais Agglomération et Copler
 Prestation de valorisation du verre	Contrat géré par les collectivités membres du S.E.E.D.R

LES CONTRATS

Valorisation des déchets issus des déchèteries		
	NATURE DU MARCHE	PRESTATAIRES
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — COMPOSTAGE	Suez Organique
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — BROYAGE	Société Rhône environnement
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — TRANSPORT DU BROyat	Société Charlieu Transports
	Prestation de valorisation du bois	Société Onyx ARA Sous-traitant : Aiguilly recyclage
	Prestation de valorisation des huiles ménagères	Société Quatra
	Prestation de collecte et de valorisation des déchets ménagers spéciaux (D.M.S)	Société Sarpi la Talaudière
	Prestation de valorisation des déchets inertes	Société Sograp
	Prestation de valorisation de la terre végétale	Société Sograp
	Prestation de valorisation du plâtre	Société Suez RV Centre Est
	Prestation de tri et de conditionnement des cartons	Société Secaf Chamfray

LES CONTRATS



Valorisation des déchets issus des déchèteries

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES
Prestation de valorisation des extincteurs	Société Oncidis Environnement
Prestation de collecte et de valorisation des huiles de vidange	Société Chimirec Centre Est
Prestation de valorisation des gravats plâtrés	Société Rhône Environnement Sous-traitant : Aiguilly Recyclage
Prestation de conditionnement et rechargement de plastiques	Société Secaf Chamfray
Prestation de valorisation de la ferraille	Société Derichebourg Environnement
Prestation de valorisation des batteries	Société Recyclex
Prestation de valorisation des « fenêtres et portes vitrées »	Société Secaf Chamfray

LES CONTRATS

EXPERIMENTATION DE NOUVELLES FILIERES



NATURE DU MARCHE	PRESTATAIRES
Prestation de tri et valorisation des Biodéchets pour la COPLER et Roannais Agglomération	Société Suez Organique

Le tri des autres déchets n'a engendré aucun coût de traitement pour les collectivités en 2024.

Les cartouches d'encre sont collectés par Printerre, les radiographies par Rhône-Alpes Argent...



LES CONVENTIONS

Dans le cadre des filières R.E.P (responsabilité élargie des producteurs), le S.E.E.D.R a conventionné avec différents éco-organismes.

Pour les **Déchets diffus spécifiques (D.D.S)** ainsi que pour les **Articles de Bricolage et de Jardinage (A.B.J.)** pour la partie **Outillages du Peintre** avec **EcoDDS**, en complément du marché signé avec la société Sarpi la Talaudière



Soutiens : prise en charge de 61 % de tonnages de produits toxiques. Soutien à la communication de 0.03 €/hab + forfait fixe par déchèterie entre 923 € et 1 895 € calculé en fonction du tonnage annuel collecté.

Recette perçue : 17 903 €

Pour les **Textiles -**

Linge de maison et Chaussures avec Refashion

Pour les **Déchets d'éléments**

d'ameublement (D.E.A), Articles de Bricolage et de Jardinage (A.B.J.) hors outillage du peintre et produits thermiques et pour les **jouets** avec **Ecomaison**



Soutien : prise en charge des D.E.A, ABJ et JJ

Recette perçue : 98 666 €



Soutien : ateliers, collectes événementielles etc...

Recette perçue : 18 800 €

LES CONVENTIONS



Pour les Articles de Sport et de Loisirs (A.S.L.) et pour les Articles de Bricolage et de Jardinage Thermique (A.B.J.th), l'éco-organisme est Ecologic.

Recette perçue : 4 800 €

Pour les Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.), le SEEDR est devenu signataire de la convention avec Ecosystem.

Recette perçue : 132 899 €



Pour les Huiles de Vidange, un soutien est perçu de la part de l'éco-organisme Cyclevia.

Recette perçue : 1 250 €

Pour les Piles et les accumulateurs, la convention avec Corepile nous a permis de toucher un soutien cette année.

Recette perçue : 1 120 €



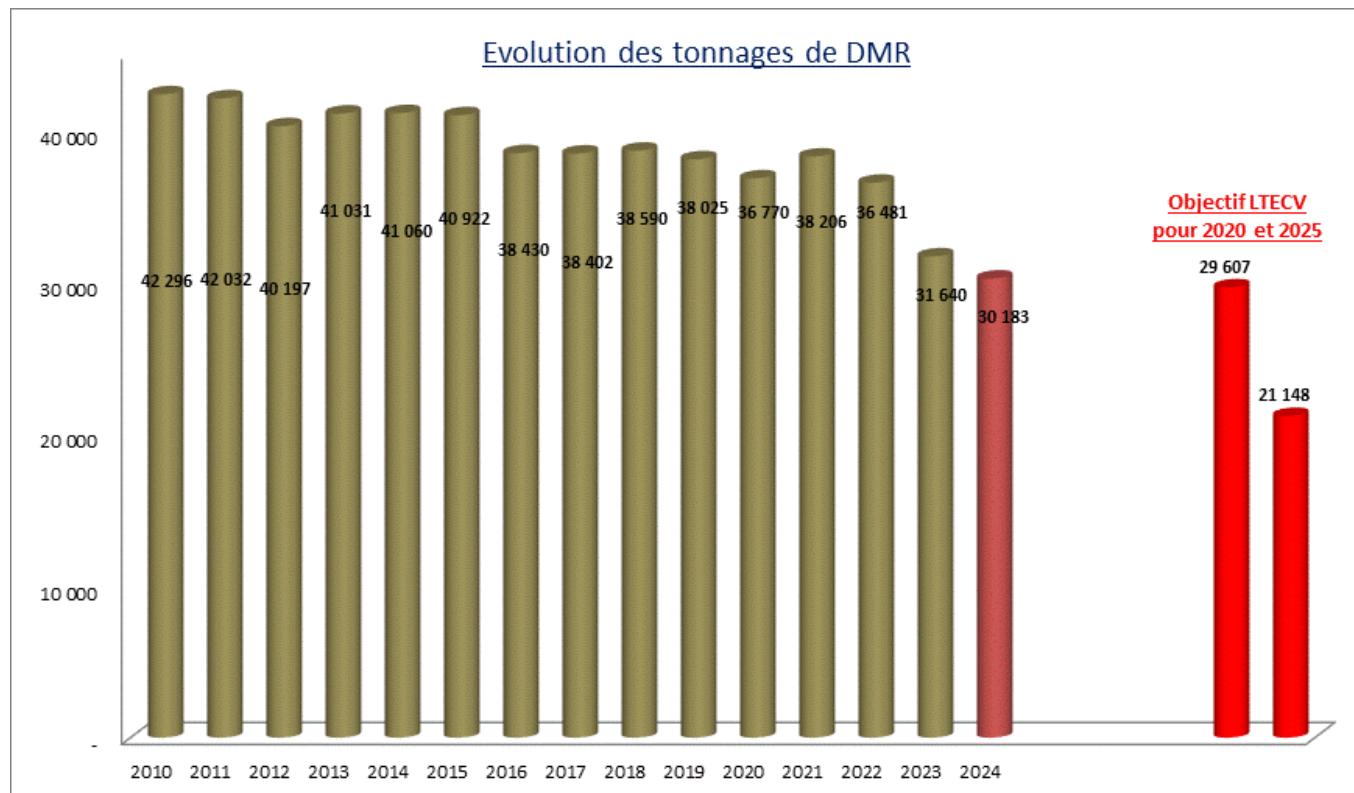
LES CONVENTIONS

Durant l'année 2024, le S.E.E.D.R a mis en place la R.E.P (responsabilité élargie des producteurs) pour les déchets issus de **Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment** (P.M.C.B) en signant une convention avec différents éco-organismes.

Chaque déchèterie a mis en place ces nouvelles consignes progressivement sur le 2ème semestre 2024.



LES DMR (Déchets Ménagers Résiduels)



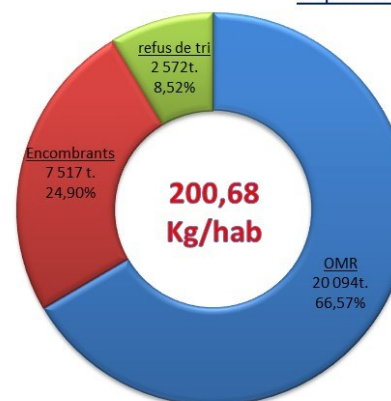
Les DMR : ce sont tous les déchets issus des ménages et de l'activité économique collectés et qui seront enfouis ou incinérés. Ils regroupent les OMR, les encombrants et les refus de tri des autres filières.

En 2024, les tonnages ont diminué de **4,60 %**. Ceci est dû à une diminution significative des OM de 11,84 % par rapport à 2023.

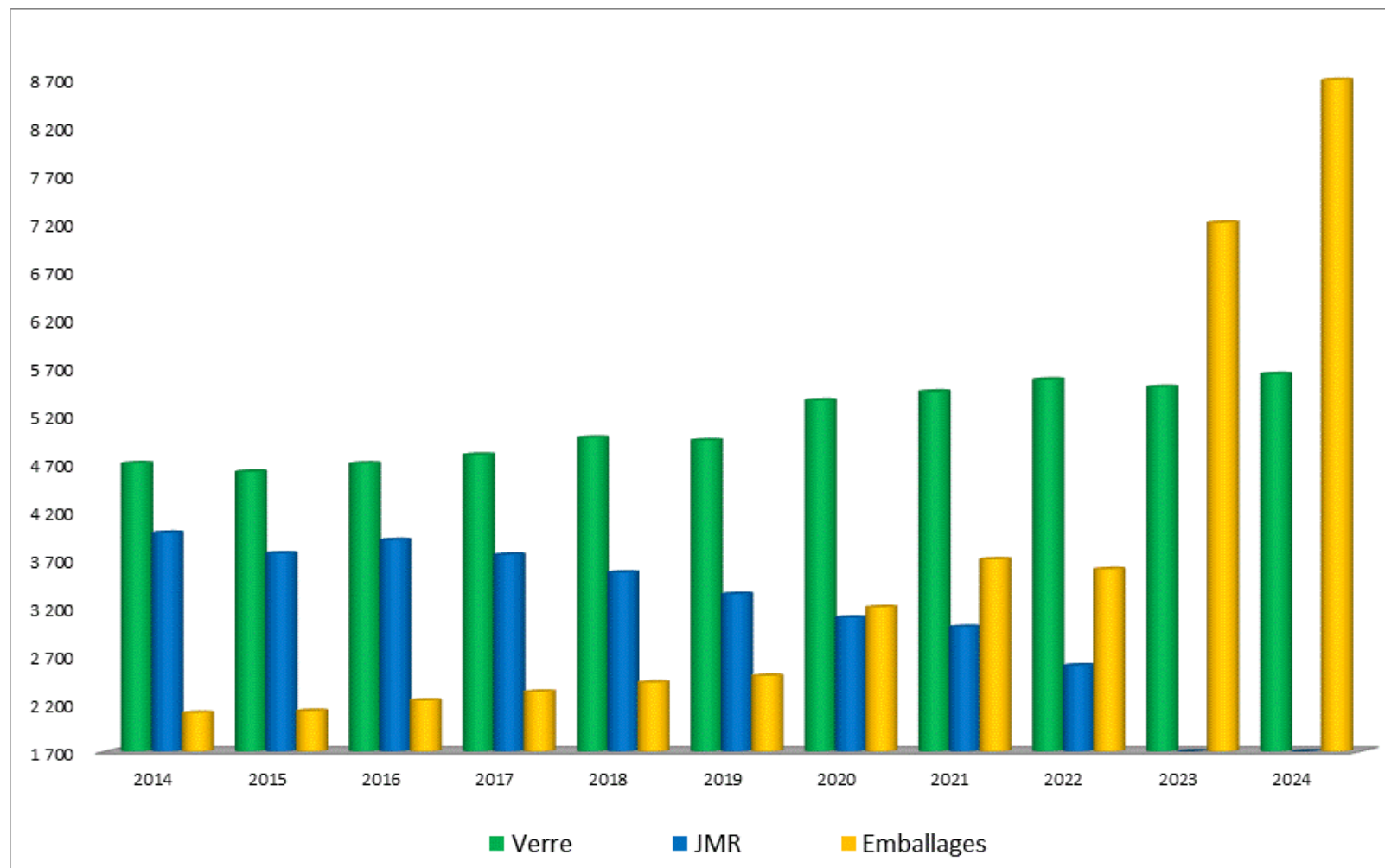
Même si les tonnages sont en baisse depuis ces dernières années, les objectifs de réduction imposés par la LTECV ne sont toujours pas atteints.

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

Répartition DMR 2024



LA COLLECTE SELECTIVE (EMB/JRM/VERRE)



La collecte sélective, dans sa globalité est en augmentation (12 %) :

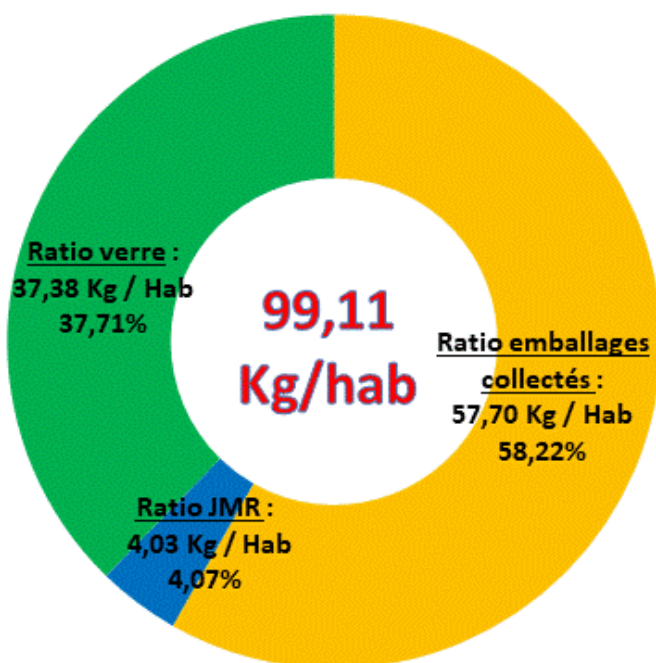
⇒ + **20,64 %** pour les emballages en raison de la collecte de la Copler et de Roannais Agglomération en flux multi-matériaux et du tri global des habitants

⇒ + **2,43 %** pour le verre

⇒ - **8,85 %** pour les JMR de Charlieu Belmont communauté et des communautés de communes des Vals d'Aix et Isable et du pays d'Urfé.

LA COLLECTE SELECTIVE (EMB/JRM/VERRE)

Répartition Collecte Sélective 2024



TOUS LES EMBALLAGES comme les boîtes de conserve, les cannettes aluminium, les cartonnettes, les briques alimentaires, les bouteilles, les barquettes de jambon, les yaourts et flacons plastiques... sont acceptés sur le centre de tri.

La collecte sélective se fait soit dans trois conteneurs (P.A.V) séparés où l'on y retrouve les papiers/journaux magazines, le verre et les emballages ménagers soit (pour les territoires de la Cople et de Roannais Agglomération,) en conteneur uniquement pour le verre car chaque foyer a été doté d'un bac pour y déposer les emballages et JMR (collecte multi-matériaux).

On peut constater dans ces emballages, des erreurs de tri (pot de fleurs, sacs d'ordures ménagères ...) et de la freinte (eau, poussière, ...)

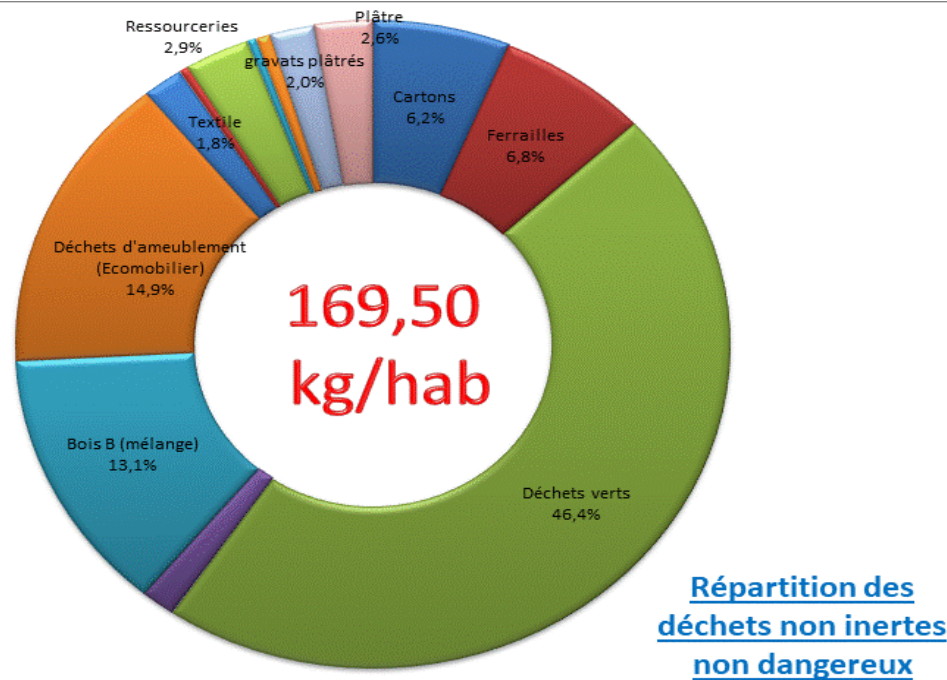
En 2024, les taux de refus et de freinte sont respectivement :

	Taux de refus	Taux de freinte
Collecte PAV	25,94 %	3,96%
Collecte PAP en multi-matériaux	27,45 %	3,77%

Notre objectif 2025 :

Encore diminuer ces taux, augmenter le taux de recyclage ainsi que les recettes !

LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets non dangereux et non inertes)



Les tonnages des déchèteries sans les déchets inertes et sans les dangereux sont en augmentation pour cette année 2024: **12,88 % soit 2 865,49 tonnes.**

Ceci s'explique par une augmentation des apports de :

⇒ + **2 562,03 tonnes** de déchets verts, soit + 27,65 %

⇒ + **109,06 tonnes** de souches, soit + 52,48 %

⇒ + **718,77 tonnes** de mobilier soit + 23,30 %

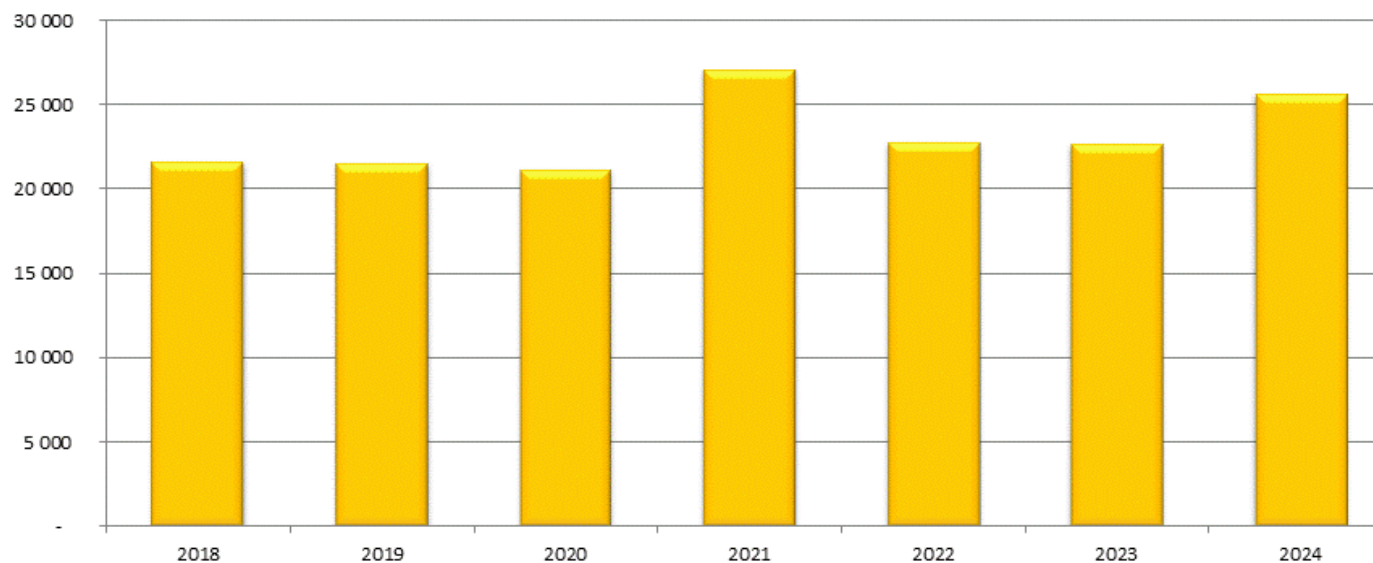
Mais par une diminution des apports de :

⇒ - **284,06 tonnes** de bois soit - 7,82 %

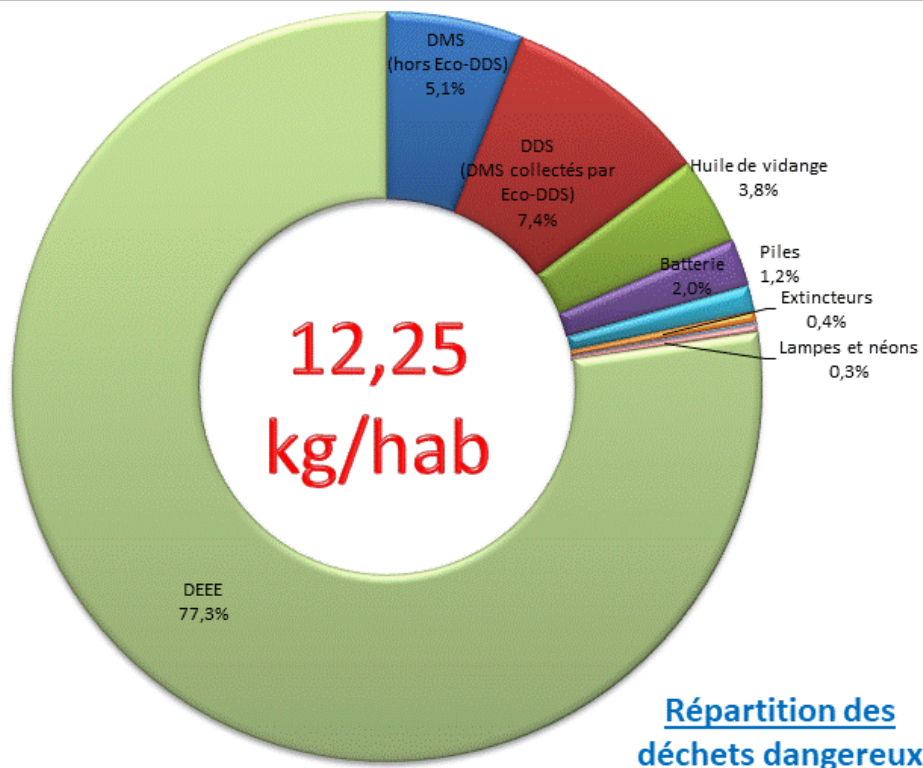
⇒ - **169,32 tonnes** de gravats plâtrés soit - 25,05 %

⇒ - **72,35 tonnes** de cartons soit - 4,36 %

Evolution des tonnages de déchèterie sans les inertes et sans les dangereux



LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets dangereux)



Les déchets dangereux sont les produits toxiques (peintures, phytosanitaires, acide, base ...) les huiles de vidange, les batteries, les piles, les extincteurs, les cartouches d'encre.

Ce sont également les lampes, les néons, les réfrigérateurs, les lave-vaisselles... que l'on appelle **les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)**

Tous ces déchets sont nocifs pour l'environnement.

Les tonnages des déchets dangereux collectés en déchèteries sont en légère augmentation pour cette année 2024.

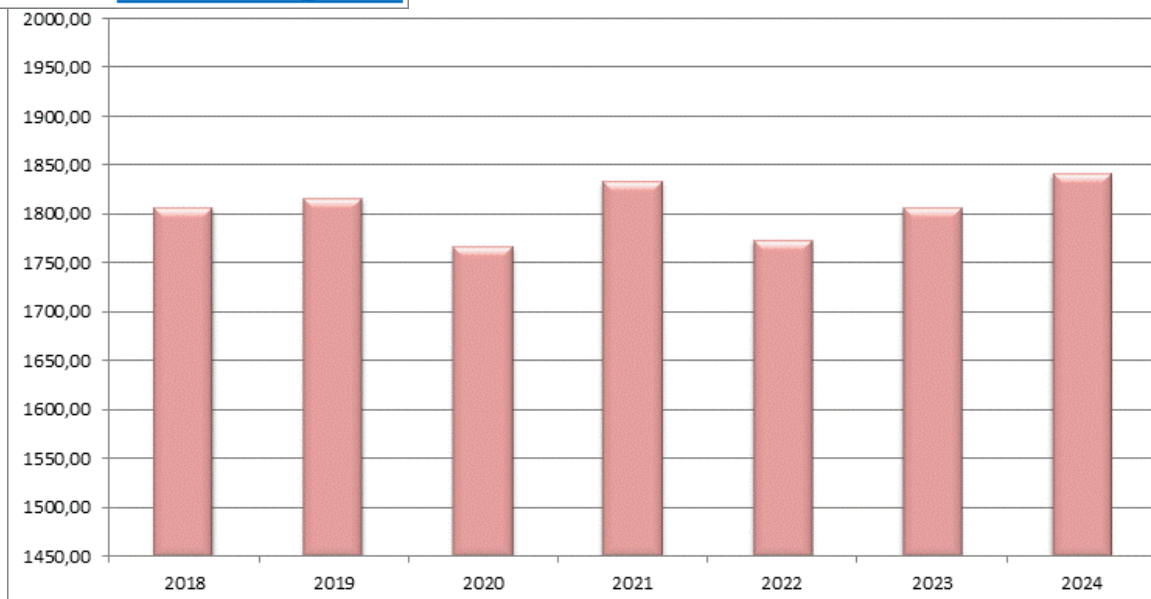
⇒ **34,62 tonnes, soit + 1,92 %**

Les chiffres 2024 s'expliquent par :

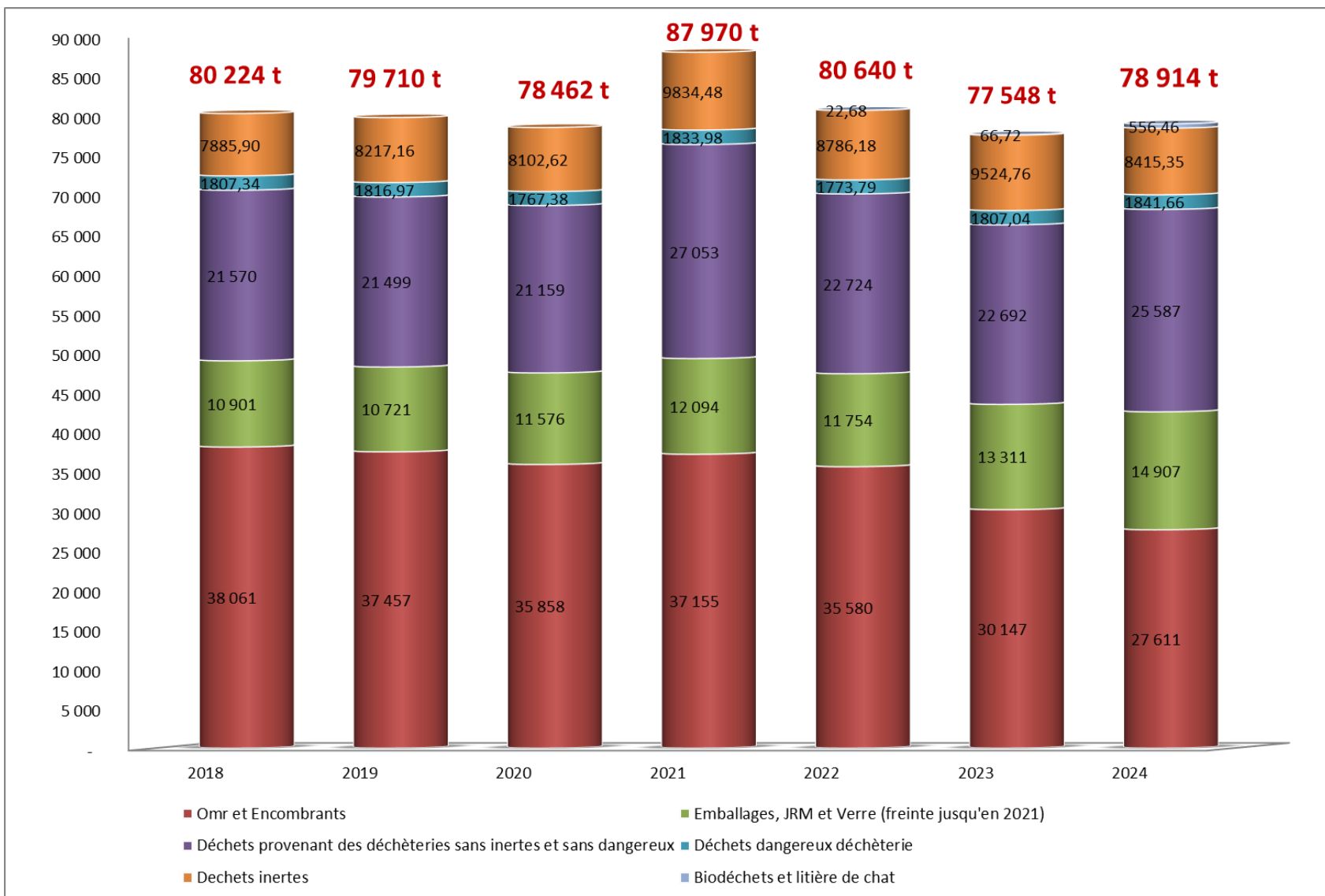
⇒ **+ 18,67 tonnes** de peintures, solvants ... (+ 15%)

⇒ **+ 9,75 tonnes** de DEEE (+ 0,69 %)

Globalement, les tonnages collectés en déchèteries y compris avec les déchets dangereux (sauf déchets inertes et encombrants) sont en forte augmentation + 12,05 %



DMA (Déchets Ménagers Assimilés)



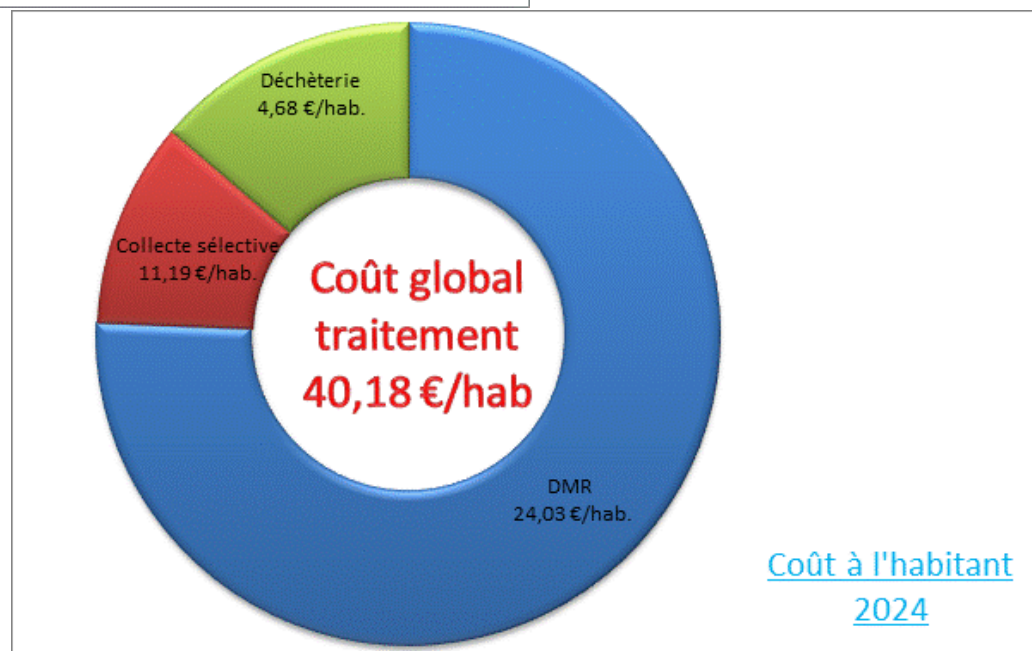
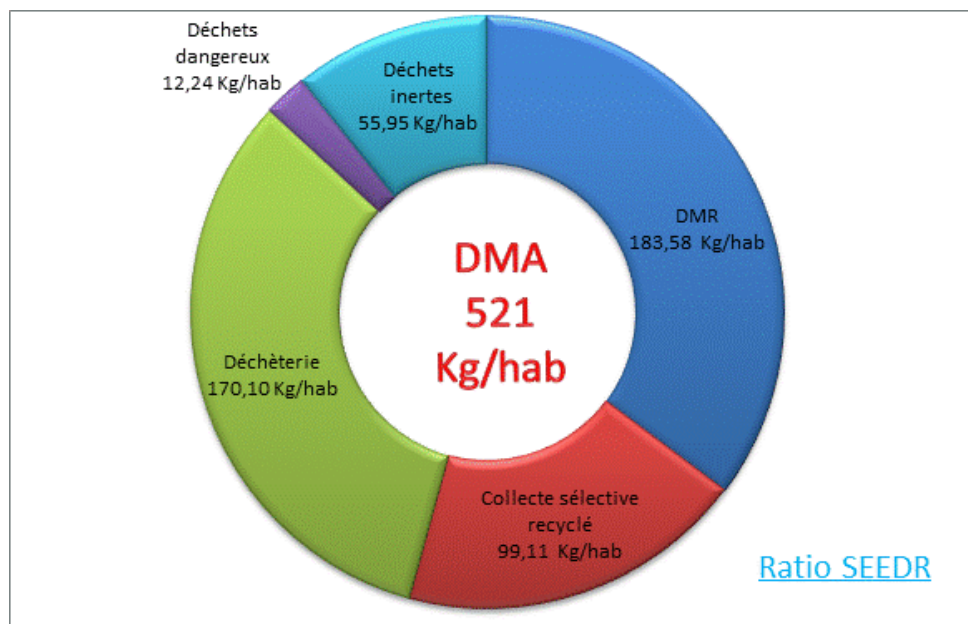
Les DMA : ce sont tous les déchets collectés par les collectivités (OMR, collecte sélective, déchèteries, dangereux et inertes) .

Les DMA sont en hausse pour cette année 2024 :

⇒ **+ 1 366 tonnes,**
soit + 1,76 %

Le taux de valorisation des déchets sans les dangereux et les inertes est de **56,04 %** pour 2024. On note une augmentation par rapport à 2023 (52,22 %) ce qui va dans le bon sens, continuons.

RATIOS ET COUTS A L'HABITANT



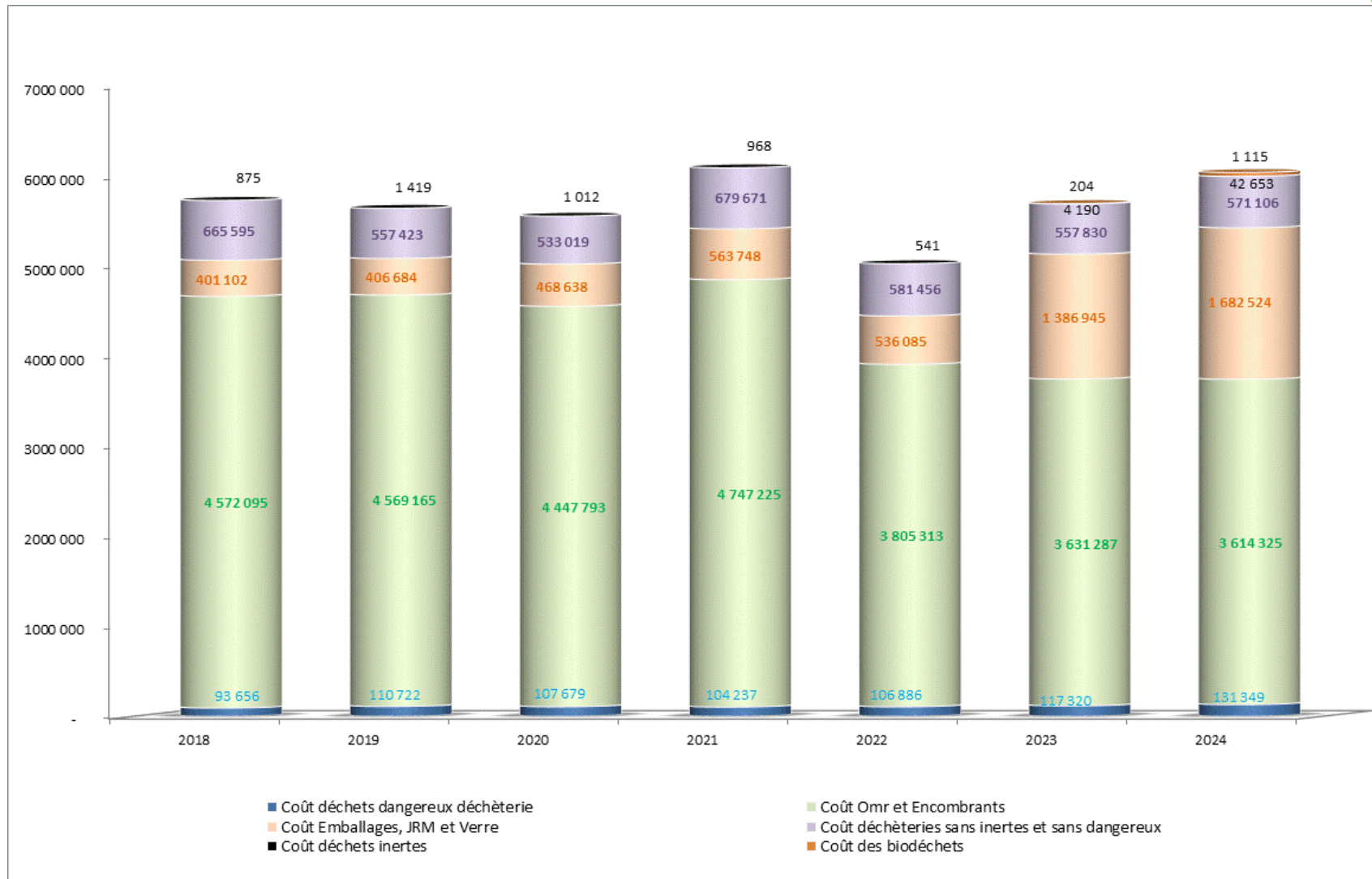
Nous pouvons constater que notre production de DMA s'élève à **521 Kg/hab.**, Pour information, la production sur la Région Auvergne Rhône-Alpes était de **510 Kg/hab** (Source ORDEC données 2023) et 517 kg/hab en 2023 sur le territoire du SEEDR, soit une hausse de 0,77 %.

Le coût de tri et de traitement (tous déchets confondus) s'élève à **40,18 €/hab** sans compter les soutiens et les recettes des matériaux perçus par le S.E.E.D.R

Ce coût est ramené à **37,31 €/hab** (coût aidé) si on les prend en compte.

Toutefois, ne sont pas comptabilisées les recettes perçues directement par les collectivités ainsi que les coûts de collecte supportés par celles-ci.

COÛT DES DMA (tri et traitement des déchets)



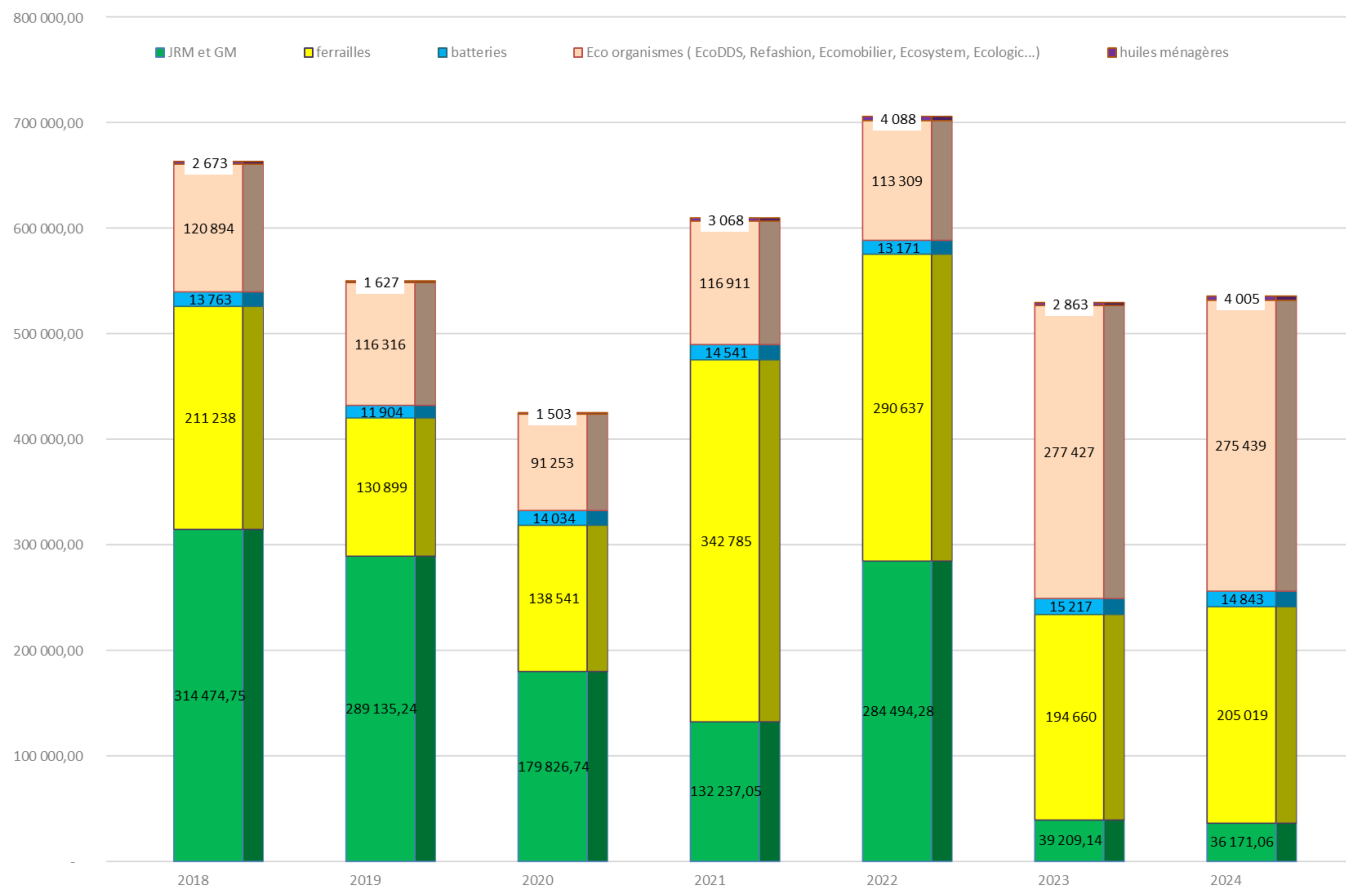
Les coûts de tri et de traitement (tous déchets confondus) ont augmenté de **6,06 % par rapport à 2023.**

Cela est dû essentiellement à une augmentation des coûts de tri des emballages/papiers compte tenu de la hausse des tonnages mais aussi avec la mise en place de la filière biodéchets notamment sur le territoire de l'agglomération.

Le coût de traitement des DMR représente à lui seul 59,81 % des dépenses totales.

La collecte sélective, les déchèteries, les biodéchets représentent respectivement 27,84 %, 11,64 % et 0,71 %.

RECETTE DMA (recette du SEEDR uniquement)



En 2024, au global, les recettes ont augmenté de :

+6 100 € ; soit + 1,15 %

Dans le cadre des contrats gérés par le S.E.E.D.R, cela se traduit par :

- ⇒ + 10 359,29 € de ferrailles soit + 5,32 %
- ⇒ + 1 141,25 € d'huiles ménagères soit 39,86 %
- ⇒ - 3 038,08 € de JMR soit -7,75 %

Dans le cadre des contrats liés aux filières REP avec les éco-organismes, cela s'explique notamment par :

- ⇒ Ecomaison (+ 9 757,05 € soit + 10,90 %)
- ⇒ Refashion (+ 2 323,70 € soit + 14,10 %)
- ⇒ Ecologic (- 2 400 € soit -57,14%)
- ⇒ Ecosystem (-10 584,82 € soit -7,38 %)

Quelques chiffres sur les collectivités suite à des évolutions de collecte

OM	2022	2023	2024	evolution en % entre 2022 et 2023	Ratio 2023 Kg/hab/an	Changement de pratique en 2023	evolution en % entre 2023 et 2024	Ratio 2024 Kg/hab/an
Charlieu Belmont Communauté	2 355	2 077	2 001	-11,82	89	RI en 2009 sur Charlieu et 2017 sur Belmont - C0,5 en 2023	-3,64	86
Copler	1 609	1 472	1 456	-8,52	104	C0,5	-1,04	103
CDC pays d'Urfé	695	680	670	-2,10	133	C0,5	-1,52	131
CDC des vals d'aix et Isable	983	860	830	-12,55	146	C0,5	-3,47	140
Roannais agglomération	23 027	17 705	15 137	-23,11	175	C0,5 en 2023 et suppression collecte des prof.	-14,51	149

Encombrants	2022	2023	2024	evolution en % entre 2022 et 2023	Ratio 2023 Kg/hab/an	evolution en % entre 2023 et 2024	Ratio 2024 Kg/hab/an
Charlieu Belmont Communauté	971	890	829	-8,28	38	-6,90	35
Copler	416	408	383	-1,95	29	-6,20	27
CDC pays d'Urfé	272	276	316	1,28	54	14,82	62
CDC des vals d'aix et Isable	377	368	370	-2,37	62	0,53	62
Roannais agglomération	4 875	5 412	5 619	11,01	53	3,82	55

Collecte sélective	2022	2023	2024	evolution en % entre 2022 et 2023	Ratio 2023 Kg/hab/an	Changement de pratique en 2023	evolution en % entre 2023 et 2024	Ratio 2024 Kg/hab/an
Charlieu Belmont Communauté	2 215	2 257	2 424	1,87	96		7,40	104
Copler	1 370	1 390	1 439	1,50	99	Collecte porte à porte multimatériaux en 2023	3,50	102
CDC pays d'Urfé	473	435	464	-8,17	85		6,65	91
CDC des vals d'aix et Isable	517	472	513	-8,65	80		8,69	86
Roannais agglomération	7 179	8 757	10 067	21,98	86	Collecte porte à porte multimatériaux en 2023	14,97	99

Biodéchets	2022	2023	2024	evolution en % entre 2022 et 2023	Ratio 2023 Kg/hab/an	Changement de pratique en 2023	evolution en % entre 2023 et 2024	Ratio 2024 Kg/hab/an
Copler	16	60	65	266,21	10	collecte gros producteurs en 2023	8,11	
Roannais			485,04					4,76

En 2024, toutes les collectivités sont en C 0,5 pour la collecte des OMR.

Seules Roannais Agglomération et la Copler collectent en PAP leurs emballages et JMR en multi-matériaux tandis que les autres collectivités ont conservé une collecte séparée et en PAV.

La Copler a poursuivi la collecte des bio-déchets et Roannais agglomération a déployé la filière sur son territoire. Des abri-bacs ont été installés sur l'ensemble des communes.

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT



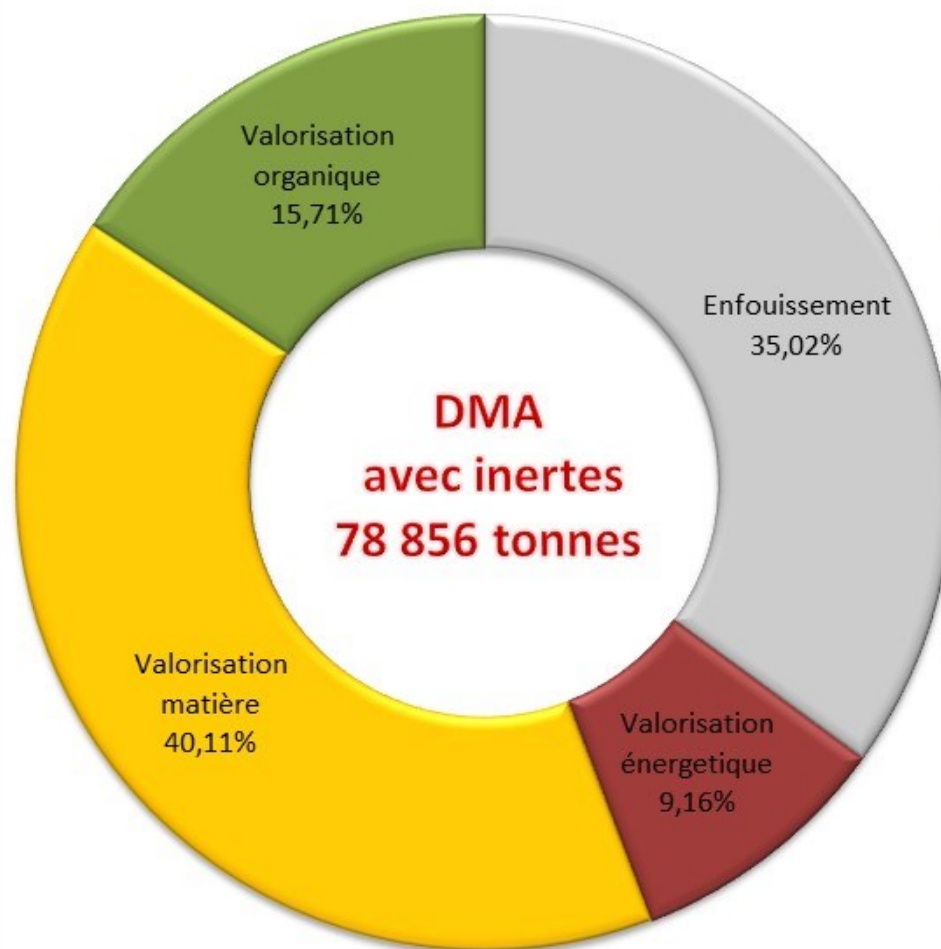
DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
DMR (Déchets Ménagers Résiduels)	Quais de transfert de Mably	Valorisation du biogaz	I.S.D.N.D de Gaïa à Cusset	O.M.R : 20 094 tonnes	2 654 089 €	
				Encombrants : 7 517 tonnes	960 235 €	
Emballages ménagers	Centre de tri de Chassieu	Valorisation matière	Filières choisies par les collectivités	8 679 tonnes	1 682 524 €	
Journaux magazines revues	Centre de tri Fourneaux	Valorisation matière	Papeteries Norske skog à Golbey	522 tonnes		36 171 €
Déchets végétaux	Unité de compostage de Saint-Priest-la-Roche	Valorisation organique (Compostage)	Revente du produit	11 829 tonnes	278 913 €	
	Plateforme de broyage en déchèterie	Valorisation organique (Co-compostage)	Co-compost chez les agriculteurs locaux			
Bois	Plateforme de broyage à Mably	Valorisation énergétique (combustible)	Chaufferie Robin	3 346 tonnes	127 438 €	
Huiles ménagères	Société Quatra	Valorisation matière (biodiesel)	Revente du produit	12 tonnes		4 005 €
Déchets ménagers spéciaux	Société Sarpi la Talaudière	Valorisation énergétique	Cryogénisation à la Talaudière UVE à Fos sur Mer	271 tonnes	119 048 €	
Déchets inertes	Plateforme de gravats à	Valorisation matière	Revente du produit	5 947 tonnes	Gratuit	
Terre Végétale	Plateforme de gravats à Perreux	Valorisation matière	Revente du produit	2 468 tonnes	1115 €	

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT



DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
Gravats plâtrés	Quai de transfert de Vougy et plateforme de tri à St Genis Laval	Valorisation matière	Revente du produit	507 tonnes	36 025 €	
Plâtre	Quai de transfert de la société Suez (Mably)	Valorisation matière	Usine B.P.PLACO à Chambéry	671 tonnes	66 603 €	
Cartons	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière	Filières Citéo	1 586 tonnes	40 197 €	
Ferrailles	Plateforme de tri à Le Coteau	Valorisation matière	Filières européennes	1 743 tonnes		205 019 €
Batteries	Société Recylex	Valorisation matière		37 tonnes		14 843€
Extincteurs	Société Loire Incendie Sécurité	Valorisation matière		8 tonnes	12 301 €	
Huile de vidange	Société Chimirec	Valorisation matière	Revente du produit	70 tonnes		
Portes et fenêtres	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière		166 tonnes	18 971 €	
Plastique dur	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière	Filière Valorplast	114 tonnes	2 098 €	
Biodéchets	Unité de compostage de Saint-	Valorisation organique	Revente du produit	550 tonnes	42 653 €	

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT



Répartition des DMA
selon
le mode de traitement



ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Depuis le 1er novembre 2021, tous les déchets ménagers résiduels du S.E.E.D.R sont transportés sur le quai de transfert de la société Suez à Mably.

Ils sont ensuite expédiés sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Cusset.

Pour rappel, le S.E.E.D.R et Vichy Communauté se sont associés via un groupement d'autorités concédantes pour le pilotage du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'ISDND de Gaïa.

En juillet 2021, le comité syndical du S.E.E.D.R a approuvé le choix de la société Suez RV Centre Est comme titulaire du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'ISDND de Gaïa jusqu'au 31 octobre 2027 et GAÏA Avenir, société dédiée a été créée.

Sur le site, des suivis réguliers sont menés notamment au niveau des eaux souterraines, eaux de surface, eaux de ruissellement et de sub-surface, lixiviats, biogaz, émissions olfactives.

Le biogaz produit sur le site est traité en partie sur la wagabox, le restant étant brûlé.

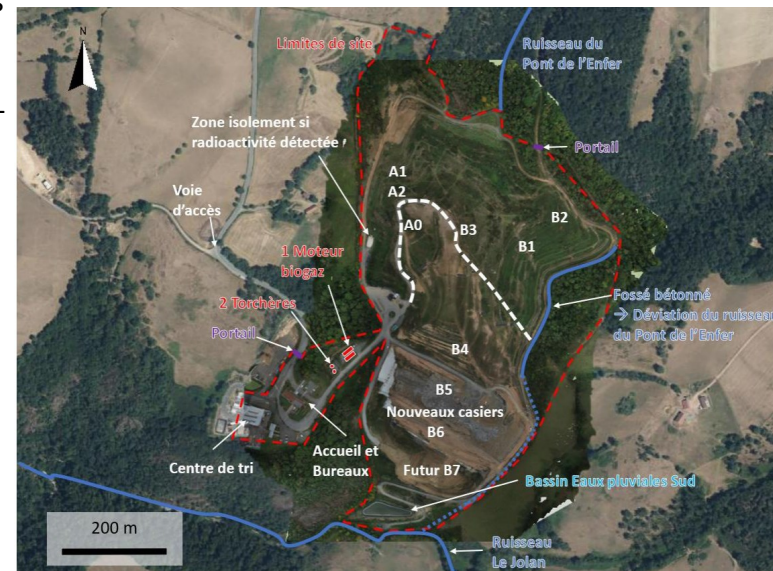
La valorisation du biogaz a permis la production de 6 464 MWH au niveau du moteur soit la consommation d'environ 1466 logements et avec la wagabox, ce sont 1 169 553 NM3 qui ont été injectés dans le réseau GRDF soit 12 884 316 kWh.

A la demande des élus du territoire de Charlieu Belmont Communauté, des visites de site ont été organisées en Novembre 2024.



Travaux et Projets

- Création de 1 quai de vidage pour B6
- Création de 1 quai de vidage pour B7
- Réception du casier B7 et du BASSIN SUD





ZOOM SUR LES DECHETS VEGETAUX



Pour le traitement des déchets végétaux, deux filières sont utilisées par les collectivités : le compostage sur une plateforme industrielle ou le broyage pour effectuer le **CO-COMPOSTAGE** à la ferme.

Des campagnes de broyage de déchets végétaux sont organisées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la filière et de s'assurer de la qualité du broyat livré aux agriculteurs.



Déchèteries	Nombre de campagnes	Tonnages	Coût à la tonne H.T	Nombre d'agriculteurs livrés
Mardeloup	6	1 686tonnes	26,20 € / t	13 agriculteurs
Saint Germain Laval	2	508tonnes	27,52 € / t	3 agriculteurs
Pouilly-sous-Charlieu	2	2 061 tonnes	22,75 € / t	13 agriculteurs
Matard	3	1 125tonnes	25,92 € / t	10 agriculteurs
Villette	7	6 449 tonnes	22,44 € / t	14 agriculteurs



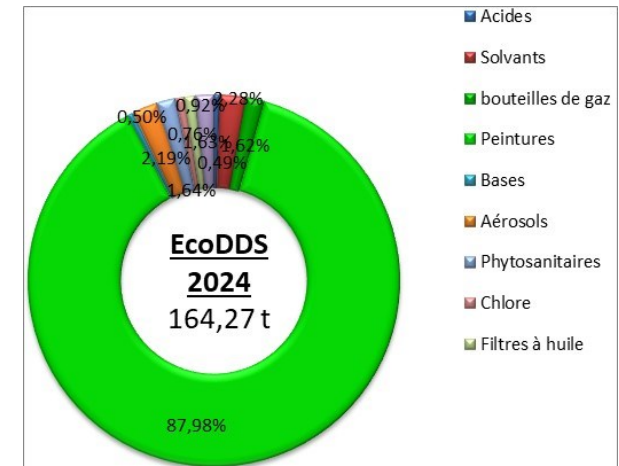
ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX



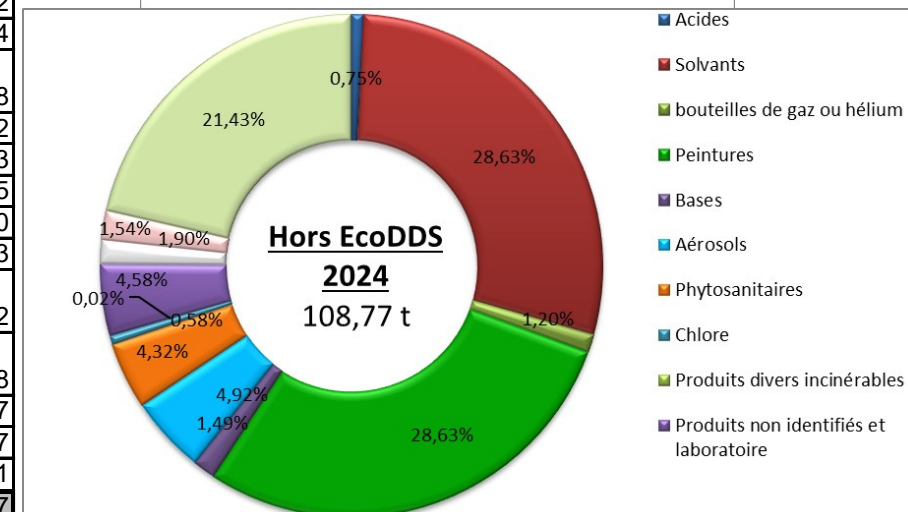
On distingue deux types de DMS :

- les tonnages de DMS pris en charge financièrement par l'éco-organisme EcoDDS (déchets chimiques des particuliers)
- les tonnages de DMS « hors EcoDDS » collectés dans le cadre du marché avec la société Sarpi la Talaudière.

Eco DDS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Acides	0,67	0,65	0,65	0,64	0,578	0,59	0,71	0,74	0,812	0,80
Solvants	5,92	6,49	7,11	8,53	6,557	4,47	5,21	3,91	4,409	3,75
bouteilles de gaz									1,847	2,657
Peintures	119,50	128,72	123,05	112,12	106,743	98,17	132,45	133,71	134,824	144,53
Bases	0,64	0,60	0,79	0,71	0,659	0,69	0,82	0,75	0,753	0,81
Aérosols	4,54	3,81	3,14	2,65	2,342	2,24	2,24	2,77	3,432	3,59
Phytosanitaires	4,27	3,90	4,08	3,67	3,835	3,04	3,96	3,98	3,832	2,69
Chlore	0,64	0,60	0,98	0,76	0,862	0,912	0,79	1,13	1,358	1,24
Filtres à huile	2,42	2,72	1,94	1,56	0,984	0,896	0,63	1,51	1,271	1,52
Emballages souillés	1,01	2,48	3,85	2,00	2,625	2,302	3,08	3,01	2,809	2,67
TOTAL	139,62	149,97	145,59	132,63	125,19	113,31	149,88	151,50	155,35	164,27



Hors EcoDDS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Acides	0,10	0,74	0,72	0,43	0,44	0,85	0,71	0,60	0,856	0,82
Solvants	20,15	28,00	25,84	26,76	26,29	26,61	30,58	30,97	30,994	31,14
bouteilles de gaz ou hélium				0,46	0,60	0,72	0,121	0,927	0,512	1,308
Peintures	20,82	42,19	41,35	46,14	46,29	47,54	28,692	27,042	30,17	31,142
Bases	0,18	0,54	0,59	1,36	1,45	1,34	1,11	0,96	1,184	1,63
Aérosols	0,62	2,87	3,49	4,47	3,75	3,45	3,98	3,93	4,945	5,35
Phytosanitaires	0,58	1,77	2,41	2,17	2,67	1,96	2,37	2,29	2,958	4,70
Chlore	0,05	0,12	0,13	0,22	0,14	0,22	0,50	0,31	0,692	0,63
Produits divers incinérables	1,50	2,16	2,03	0,09	0,01	0,16	0,05	0,02	0,017	0,02
Produits non identifiés et laboratoire	0,06	0,53	0,64	2,51	2,91	3,37	3,66	3,78	5,356	4,98
Radiographies	1,43	1,83	1,76	1,90	1,01	2,15	2,08	2,49	2,075	1,67
Filtres à huile	0,52	1,13	1,12	1,57	2,13	2,55	2,59	3,39	2,02	2,07
Emballages souillés	8,66	16,68	19,07	11,45	12,35	12,63	14,67	14,18	17,238	23,31
TOTAL	54,64	98,56	99,14	99,53	100,03	103,54	91,10	90,89	99,02	108,77

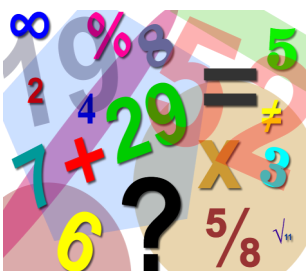


LES FINANCES

Le S.E.E.D.R n'a qu'un seul budget pour l'ensemble de son activité.

Il n'a pas de fiscalité propre, contrairement aux collectivités membres qui financent la gestion des déchets par le biais de la T.E.O.M, de la R.E.O.M, de la Redevance Incitative.

Le financement du service du S.E.E.D.R est assuré par :



- une facturation à la tonne aux collectivités des tonnages traités (DMR, Emballages et déchets issus des déchèteries).
- une contribution des collectivités adhérentes pour les charges de fonctionnement qui intègrent les charges de structure (charges courantes, rémunération du personnel et élus) et des frais annexes (amortissements, frais d'études, honoraires et frais liés aux marchés publics). Elle est calculée en fonction des tonnages de DMA (sans inertes).

CONTRIBUTIONS DU SEEDR

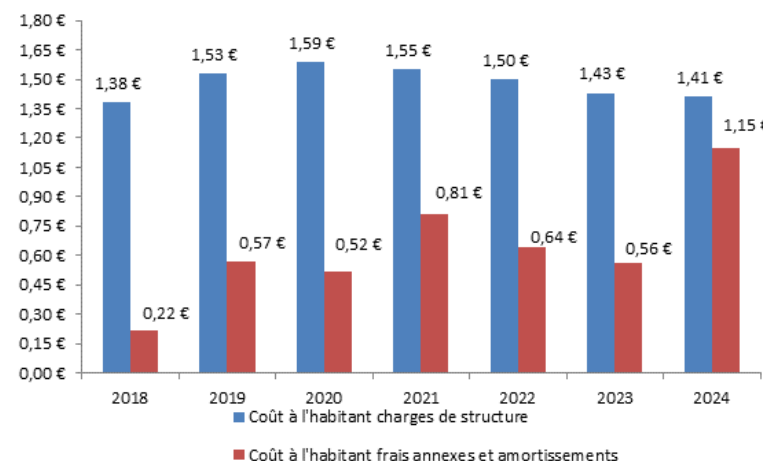


Le S.E.E.D.R reverse aux collectivités adhérentes :

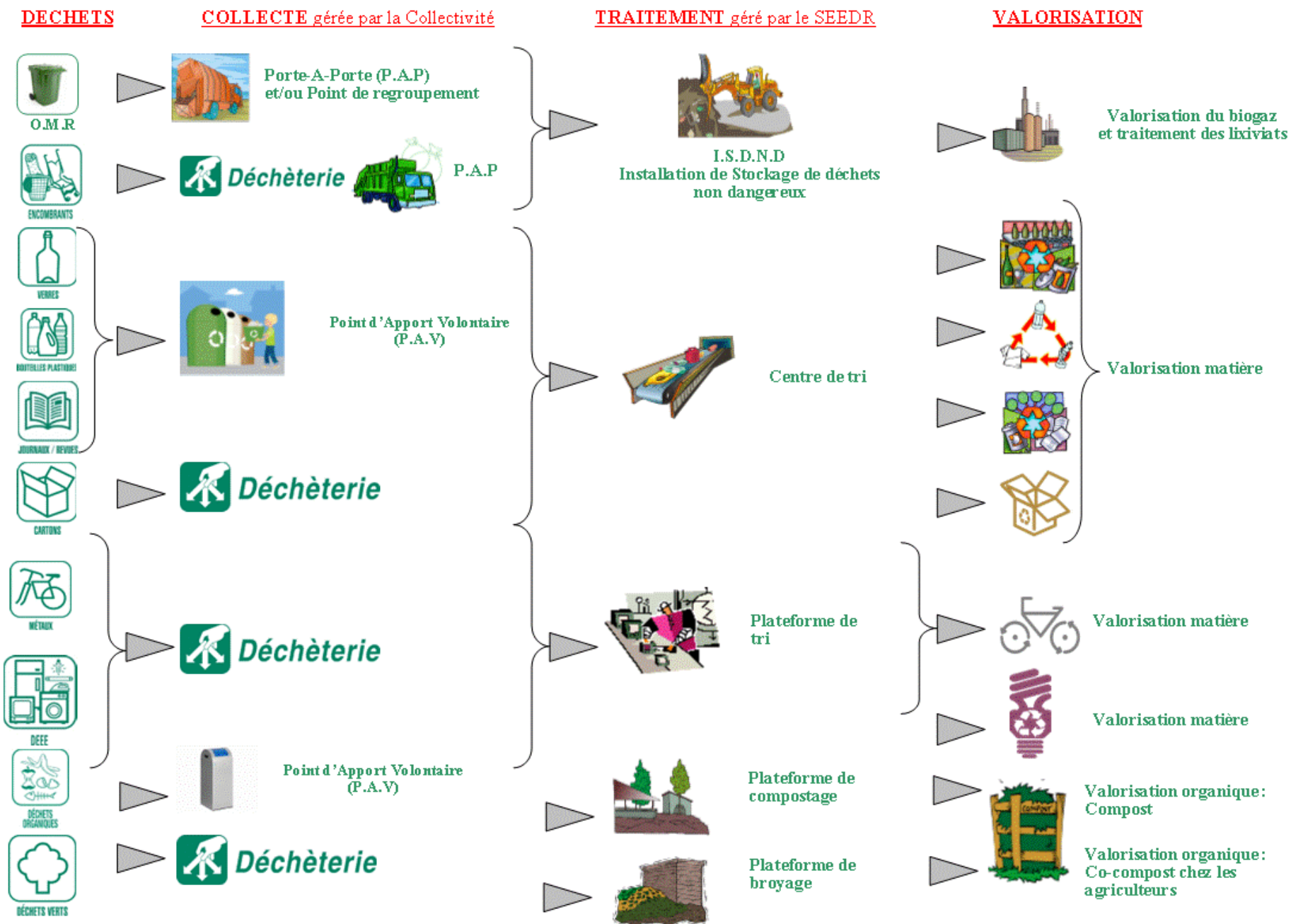


- 100 % des recettes liées à la valorisation des matériaux
- 100 % des soutiens perçus des différents Eco-organismes

Charges de fonctionnement
Evolution du coût à l'habitant (2018-2024)



SYNTHESE GENERALE DU SERVICE



SYNTHESE GENERALE DU SERVICE

DECHETS



BOIS



AMEUBLEMENT



DECHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)



HUILES DE Friture



HUILES DE VOYAGE



BATTERIES



PILES
ET ACCUMULATEURS



DEBLAIS / GRAVATS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE

COLLECTE gérée par la Collectivité



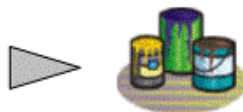
TRAITEMENT géré par le SEEDR



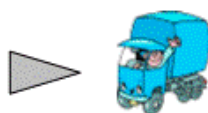
Plateforme de
broyage



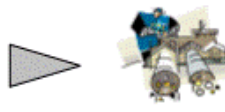
Plateforme de
tri



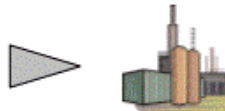
Tri des produits en
déchèterie



Collecte en déchèterie

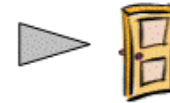


Plateforme de
conassage

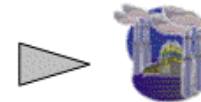


Usine de recyclage

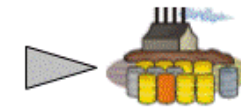
VALORISATION



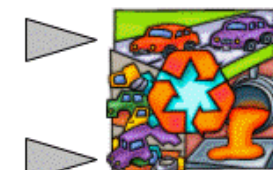
Valorisation matière



Valorisation énergétique et
matière



Incinération avec valorisation
énergétique



Valorisation en biodiesel



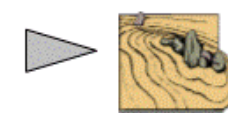
Régénération et réutilisation
comme huile moteur



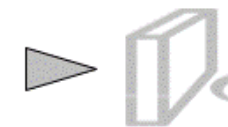
Valorisation matière



Valorisation matière et
énergétique

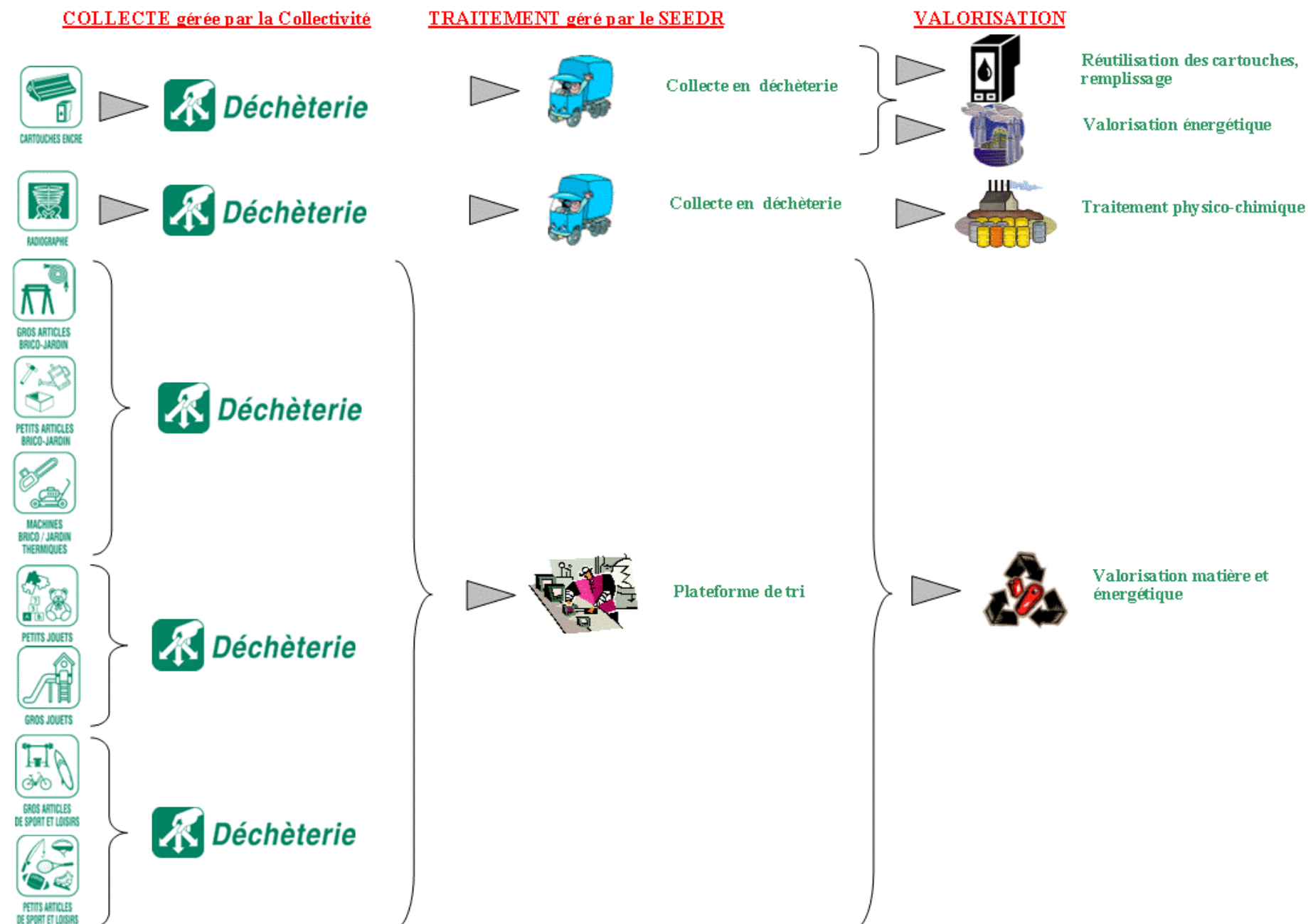


Valorisation matière



Valorisation matière

SYNTHESE GENERALE DU SERVICE



COMMUNICATION - PREVENTION

Afin de s'assurer de la conformité de nos apports d'encombrants par rapport aux seuils fixés par le décret n°1199 du 16/09/2021 et leur acceptation en ISDND, le syndicat a réalisé un contrôle des bennes des 10 déchèteries en juin 2024.

Ce travail a permis de se rendre compte des différents matériaux présents et de rappeler les consignes de tri pour certains déchets pouvant être pris en charge par les nouvelles filières REP.

Au final, toutes les bennes étaient conformes aux seuils réglementaires. Les résultats ont été transmis à GAIA Avenir pour permettre la continuité des apports d'encombrants sur le site de Cusset.

En septembre 2024, c'est une campagne de caractérisations des ordures ménagères qui a eu lieu sur le territoire du S.E.E.D.R.

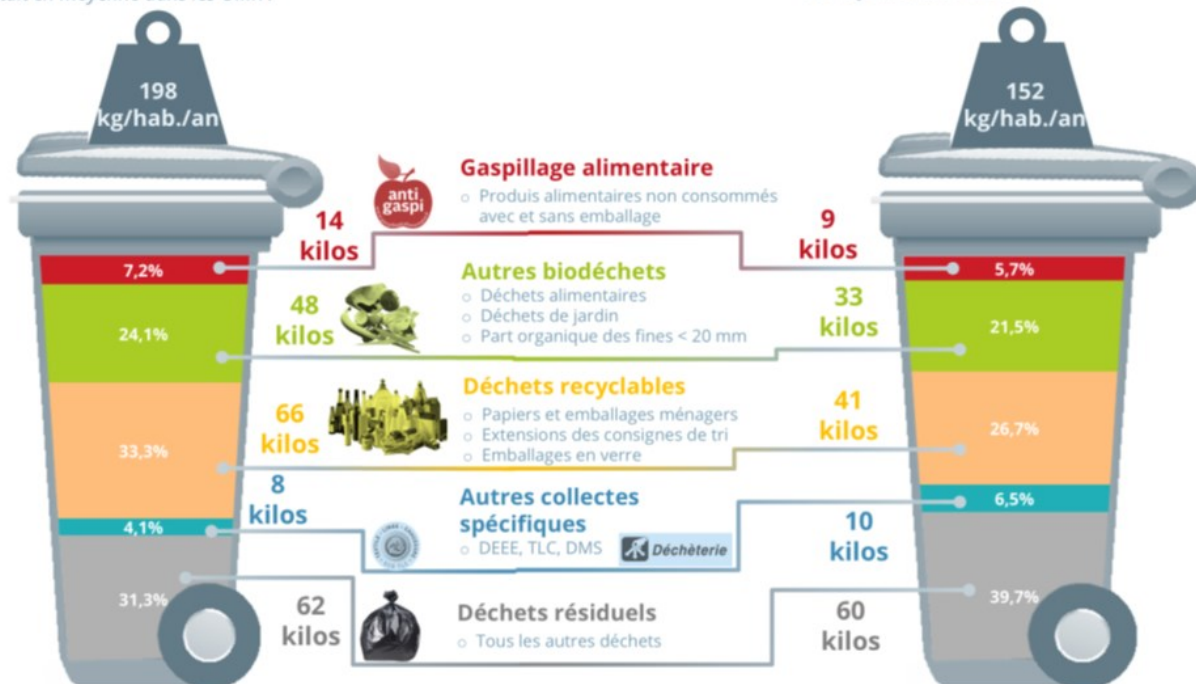
Pilotée par le SEEDR et réalisée par le bureau d'études Ecogeos, voici les résultats :

CARACTERISATIONS DES OMR

ET DES ENCOMBRANTS



En 2021, chaque habitant du SEEDR jetait en moyenne dans les OMR :



En 2024, chaque habitant du SEEDR jette en moyenne dans les OMR :

Par rapport aux chiffres de l'année 2021, on note une baisse significative des OMR de 46 kg/hab./an soit 23,23 %

Toutefois, malgré les efforts des habitants, les chiffres démontrent que 60 % des déchets sont encore détournables des ordures ménagères !

SEEDRANOVA

INSTALLATION DE TRAITEMENT MULTI-FILIERES

Suite à la consultation lancée en novembre 2021 pour la conception, construction et exploitation d'une installation multi-filières des ordures ménagères, des encombrants et du bois non dangereux, le contrat de concession a été attribué à l'unanimité à la société 3Wayste basée à Polignac (43), lors du comité syndical du 5 mars 2024.

Cette unité nommée **SEEDRANOVA** accueillera les OMR, les encombrants et le bois non dangereux collectés sur le territoire.

L'installation, sera située ZAC de Bonvert à Mably, devra être conçue pour traiter à minima, par an, 26 500 tonnes d'OMR, 6 500 tonnes d'encombrants et 3 900 tonnes de déchets de bois non dangereux (soit 36 900 tonnes pour la capacité minimale du site) et au maximum 50 000 tonnes.

Grâce à des technologies de tri avancées et à un procédé industriel de tri français et breveté le plus avancé, SEEDRANOVA :

- ♦ récupérera des matières recyclables (plastiques, métaux, cartons, verre...) pour les valoriser en filières dédiées, prioritairement en région AuRA,
- ♦ produira du combustible de récupération pour alimenter en énergie une industrie en Région Grand Est.

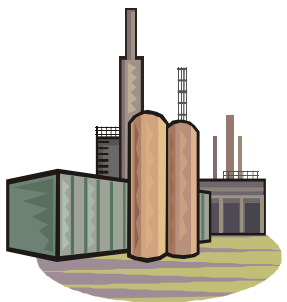
100 % des déchets réceptionnés seront triés dans des bâtiments fermés.

Ce projet a pour objectif de compléter le geste de tri des usagers, éviter la perte de matières valorisables et ainsi réduire de plus de 70 % l'enfouissement ! Il répondra aux objectifs nationaux et régionaux de réduction d'enfouissement des déchets soit une réduction d'au moins 50 % des déchets mis en décharge.

Depuis la signature du contrat, la société 3wayste a travaillé au côté du S.E.E.D.R et s'est attachée à concevoir les dossiers de permis de construire et autorisation environnementale.

Ces éléments ont été transmis en décembre 2024 aux services de l'Etat chargés de leur instruction.





COOPERATION TERRITORIALE METROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon s'est rapprochée de territoires voisins (*SYDEMER, Vienne Condrieu Agglomération, SITOM Sud Rhône, Communauté de communes des Vallons du Lyonnais, S.E.E.D.R*) pour identifier les besoins en matière de traitement des déchets résiduels.

En effet, elle a engagé une réflexion sur le devenir de sa filière énergétique : les deux unités (Lyon Nord et Lyon Sud) présentes sur son territoire nécessitent d'être modernisées en cohérence avec l'évolution quantitative et qualitative des déchets de son territoire.

Il s'agit d'étudier la mise en œuvre d'un partenariat pour le traitement des déchets valorisables énergétiquement sur l'usine de traitement énergétique de Lyon sud ainsi que les modalités juridiques, financières de cette coopération et la faisabilité technico-économique du transport logistique ferré (pour le S.E.E.D.R et le SYDEMER) ou fluvial pour Vienne Condrieu Agglomération.

Les travaux réalisés par les bureaux d'études se sont achevés début 2024. Les services du S.E.E.D.R ont participé aux différents comités de pilotage et les élus aux conférences dédiées.

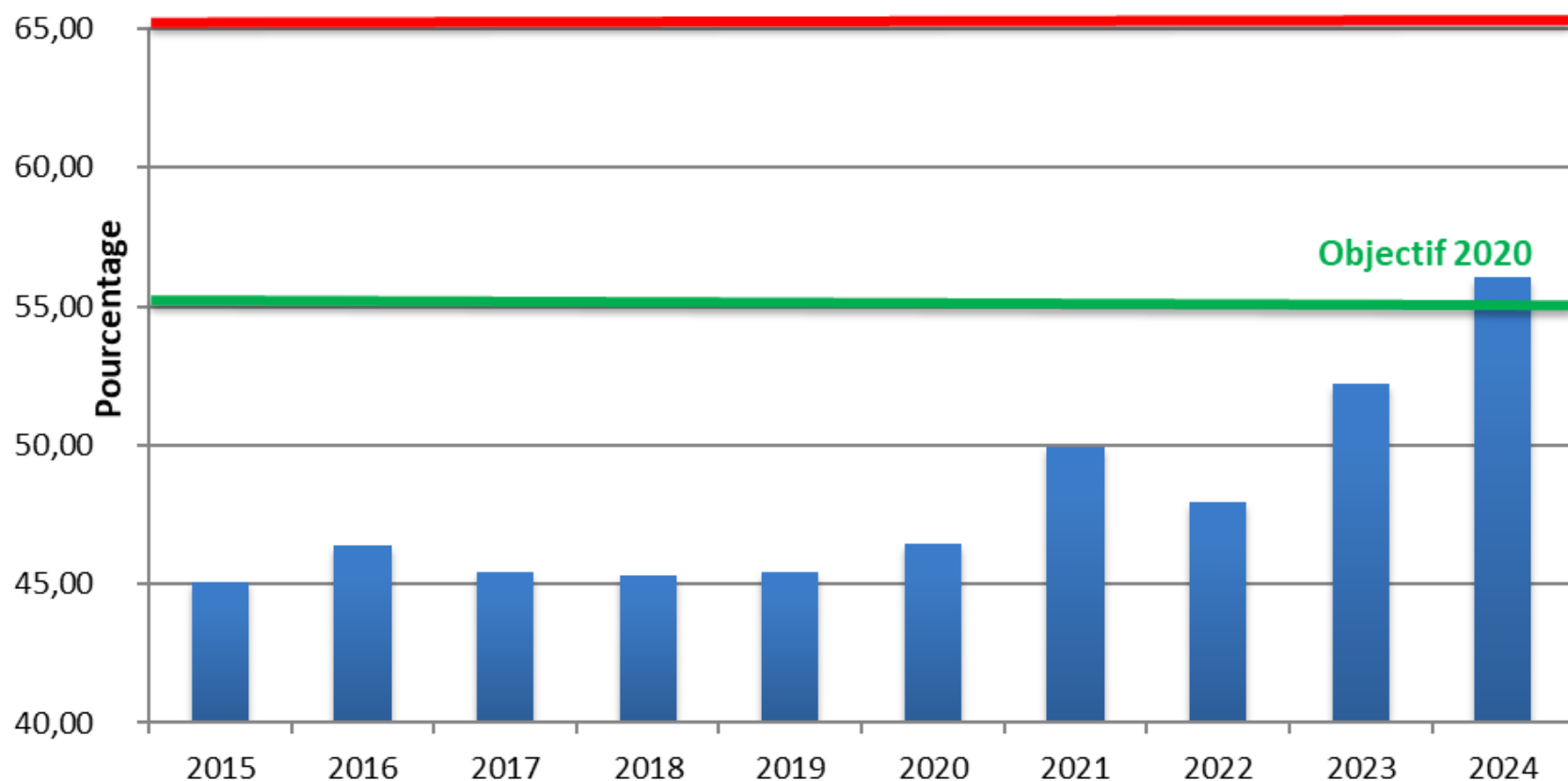
Au cours de l'avancement des travaux, la Métropole de Lyon avait besoin de connaître la composition de nos futurs apports et qui proviendraient des refus de l'installation de tri multi-filières.

Les résultats n'étant pas conformes aux attentes de la Métropole de Lyon, le syndicat d'un commun accord ont mis fin à cette coopération.

Taux de recyclage des déchets (non dangereux non inertes)

Objectif 2025

Objectif 2020



Le 17 août 2015 a été votée la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui fixe des objectifs, notamment :

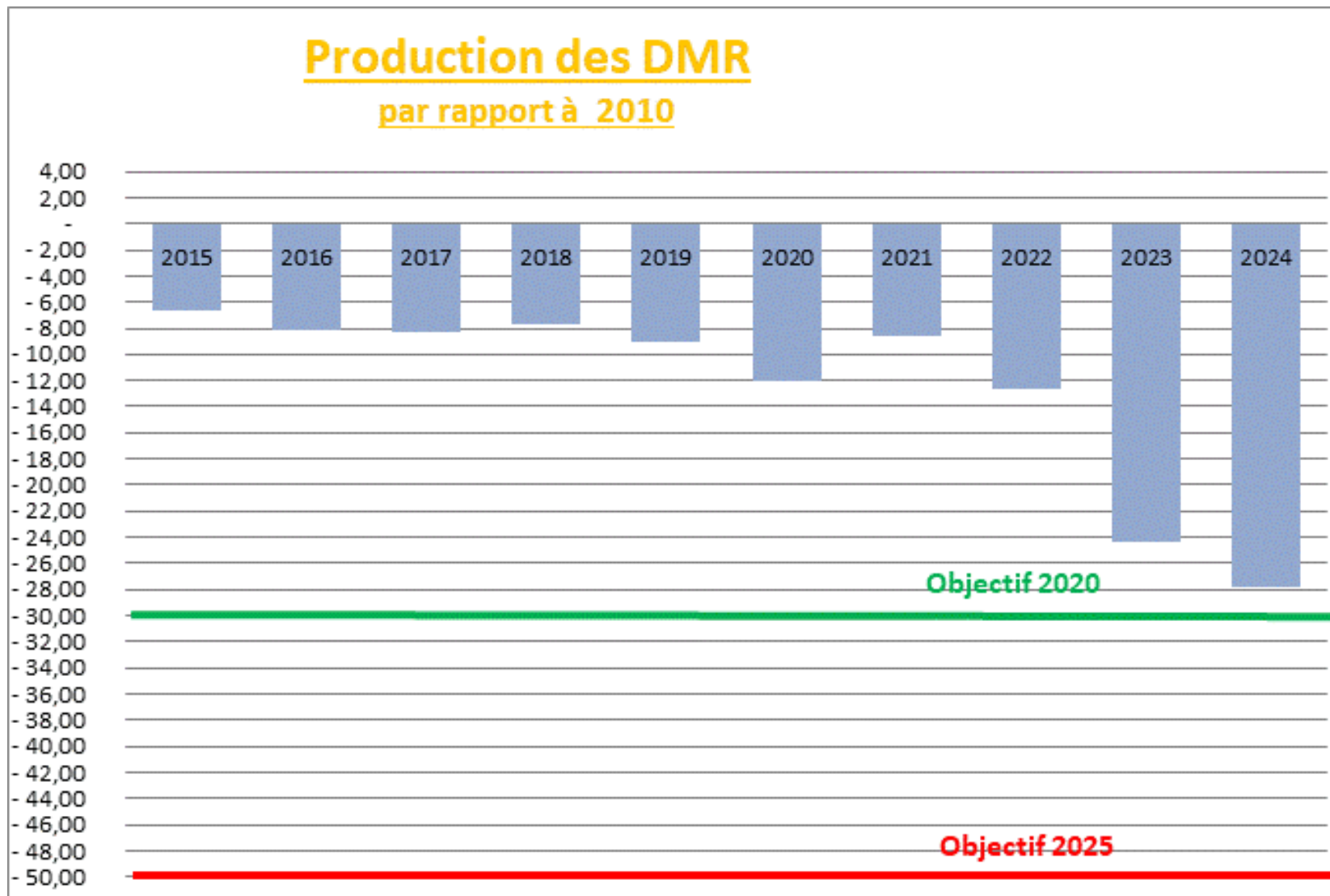
1. **Augmentation du taux de recyclage des déchets** (DMA sans les dangereux et inertes).

Ce taux fixé à 55 % en 2020 devrait atteindre 65 % en 2025.

Deux collectivités membres du SEEDR ont déjà atteint l'objectif 2025.

A l'échelle du S.E.E.D.R ce taux s'élève en 2024 à 56,04 %.

LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)



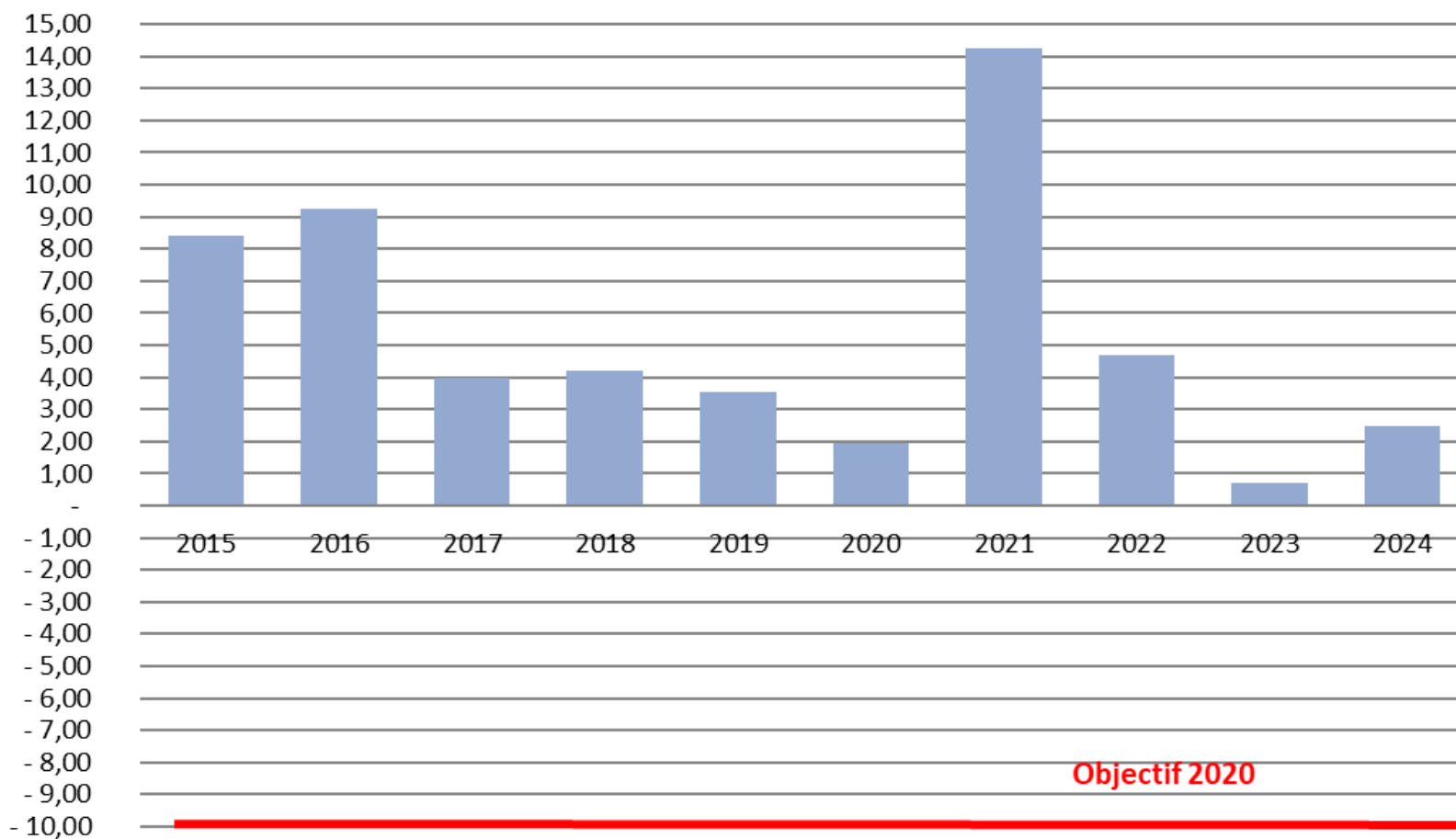
2. Diminution de la production des DMR

En 2020, il fallait diminuer les tonnages de - 30 % par rapport à 2010 et - 50 % en 2025.

Au niveau du SEEDR, pour 2024, le pourcentage ne s'élève qu'à - 27,79 % par rapport à 2010, malgré les efforts des collectivités (mise en place de nouvelles filières, changement du mode de collecte des OM...) . La baisse se poursuit car en 2023 le taux s'élevait à -24,31 %.

Deux collectivités ont atteint l'objectif 2020 puisqu'elles sont à -35,09% et -33,74% en 2024 et deux autres s'en approche avec -26,58% et -26,12% alors qu'une tend vers les -16,51%.

Production DMA par rapport à 2010



3. Réduire la production des DMA

En 2020, l'objectif était une diminution de 10 % par rapport aux tonnages de 2010.

Cependant, au niveau du SEEDR, on constate une augmentation de **2,46 %** par rapport à 2010.

En 2023, ce taux s'élevait à 0,69 %. On constate malheureusement une augmentation et qui ne va pas dans le sens des objectifs réglementaires.

Seuls des actions de prévention ou des changements de consommation permettraient d'atteindre cet objectif.

ANNEXE

Tonnages 2024	Roannais agglomération					Charlieu Belmont Communauté			Copler			Vals d'aix	Urfé	SEEDR
Population municipale au 1er janvier 2025 (sans double compte)	101 851					23 400			14 105			5 943	5 104	150 403
Déchèteries	Varennes	Villette et C3R	Mardeloup	La Pacaudière		Charlieu	Belmont		Matard	Regny		St germain	St just	
Ordures Ménagères Résiduelles (t)					15 136,66			2 001,11			1 456,41	829,85	670,10	20 094,13
Ratio OMR / Hab (Kg)					148,62			85,52			103,25	139,63	131,29	133,60
Encombrants déchèteries (t)	999,46	3 289,64	891,08	314,18	5 618,92	691,44	122,42	828,83	257,66	119,92	383,05	369,56	316,45	7 516,82
Ratio enc. / Hab (Kg)					55,17			35,42			27,16	62,18	62,00	49,98
Total ISDND (t)					20 755,58			2 829,94			1 839,46	1 199,41	986,55	27 610,95
Ratio DMR ISDND (sans refus de tri)					203,78			120,94			130,41	201,82	193,29	183,58
Ratio DMR (avec refus de tir) ISDND et Incinérateur					222,46			134,12			149,42	210,55	201,48	200,68
Litière chat					6,62			-			-	-	-	6,62
Total DMR (avec refus de tri)					22 657,68			3 138,48			2 107,58	1 251,31	1 028,35	30 183,41
Pourcentage / Total					38,67 %			23,77 %			24,36 %	38,51 %	37,01 %	34,99 %
Emballages centre de tri					6 392,09			1 068,91			905,26	158,83	153,49	8 678,58
dont Journaux-Magazines-Revues (JMR)					1 138,03			19,91			161,17	2,96	2,86	1 324,93
dont Gros de Magasin (GM)					-			-			-	-	-	-
dont Emballages Triés					3 288,04			729,77			466,92	102,38	107,30	4 694,41
refus de tri traités					1 902,10			308,54			268,12	51,90	41,80	2 572,46
Total emballages triés sur l'année sans les refus					4 426,07			749,68			628,09	105,34	110,16	6 019,34
Total emballages expédiés sur l'année sans les refus					4 638,26			660,25			584,00	86,85	83,90	6 053,26
Perf. collecté (Kg / Hab)					62,76			45,68			64,18	26,73	30,07	57,70
Perf. trié (Kg / Hab)					32,28			31,19			33,10	17,23	21,02	31,21
Perf. trié avec JMR et GM (Kg/Hab)					43,46			32,04			44,53	17,73	21,58	40,02
JMR (PAV/JMR)					-			366,46			-	85,10	70,52	522,08
Papiers bureaux (collecte séparée)					76,92			6,43			1,14	-	-	84,49
Performance (Kg / Hab)					0,76			15,94			0,08	14,32	13,82	4,03
Verre					3 598,30			981,74			532,66	269,16	239,62	5 621,48
Performance (Kg / Hab)					35,33			41,95			37,76	45,29	46,95	37,38
Total Trié collecte sélective					8 101,29			2 104,31			1 161,89	459,60	420,30	12 247,39
Performance CS recyclé (Kg/Hab)					79,54			89,93			82,37	77,33	82,35	81,43
Total Collecté collecte sélective					10 067,31			2 423,54			1 439,06	513,09	463,63	14 906,63
Performance CS Collecté (Kg/Hab)					98,84			103,57			102,02	86,34	90,84	99,11
Pourcentage / Total					18,75 %			20,36 %			19,06 %	16,47 %	17,39 %	18,89 %

Tonnages 2024	Roannais agglomération					Charlieu Belmont Communauté			Copler			Vals d'aix	Urfé	SEEDR
Collecte Biodéchets					485,04						64,80			549,84
Perf. collecté (Kg / Hab)					4,76						4,59			
Déchèteries	Varennes	Villette et C3R	Mardeloup	La Pacaudière	TOTAL	Charlieu	Belmont	TOTAL	Matard	Regny	TOTAL	St germain	St just	
Cartons et collecte pro	204,78	418,50	169,22	54,50	847,00	362,22	24,71	386,93	181,72	14,50	196,22	85,14	70,40	1 585,69
Ferrailles	203,00	573,28	235,88	91,24	1 103,40	205,90	40,84	246,74	125,10	57,64	182,74	109,00	101,36	1 743,24
Déchets verts		6 449,32	1 686,34		8 135,66	2 060,96		2 060,96	1 124,65		1 124,65	260,21	247,81	11 829,29
Bois A (chauffage)		-			-	69,90	11,58	81,48	2,32	1,34	3,66		2,00	87,14
souches		164,38			164,38	131,92		131,92	20,58	-	20,58			316,88
Bois B (mélange)	408,72	1 271,12	488,26	174,30	2 342,40	251,74	59,04	310,78	205,00	70,18	275,18	248,20	169,86	3 346,42
Bois C (produits toxiques)					-			-	1,86		1,86			1,86
Déchets d'ameublement (Ecomobilier) et jouet	492,08	953,16	360,94	148,94	1 955,12	820,35	140,70	961,05	348,83	170,26	519,09	153,89	214,84	3 803,99
Textile					234,79	64,22	24,24	88,46	71,10		71,10	40,70	31,46	466,51
Plastique	6,78	17,36	5,30		29,44	28,62	1,38	30,00	17,14	8,34	25,48	10,34	18,88	114,14
Ressourceries					654,81	56,10	3,71	59,81	18,80		18,80	13,00		746,42
DMS (hors Eco-DDS) - radio / camping gaz	11,33	25,46	10,60	3,48	50,87	19,70	2,61	22,31	10,47	3,93	14,41	11,43	9,75	108,77
DDS (DMS collectés par Eco-DDS) et outils du peintre	21,75	44,23	17,91	5,97	89,85	32,00	6,75	38,75	14,33	6,77	21,10	6,38	8,18	164,27
Huile Ménagère	1,52	2,50	1,20	0,58	5,80	2,22	0,23	2,45	0,67	0,39	1,06	1,34	0,80	11,45
Huile de vidange	7,65	19,71	11,07	3,33	41,76	10,62	2,25	12,87	4,77	1,80	6,57	6,12	2,33	69,65
Batterie	5,75	7,90	5,66	0,89	20,20	6,84	1,37	8,21	3,04	-	3,04	2,59	3,21	37,25
Piles	2,650	4,130	3,160	0,991	10,93	3,470	0,865	4,33	1,287	1,820	3,11	0,846	2,097	21,32
Extincteurs	2,28	2,34	1,20	0,46	6,27	-	0,56	0,56	0,77	-	0,77	-	0,63	8,228
Portes et fenêtres sans bois	-	10,06	-	1,86	11,92	71,00	-	71,00	51,44	7,38	58,82	20,50	4,06	166,30
Cartouche d'encre	0,225	0,635	0,173	0,071	1,10	0,260	0,022	0,28	0,083	0,079	0,16	0,059	0,11	1,72
Lampes et néons	0,40	1,81	0,86	0,102	3,17	1,011	0,228	1,24	0,200	0,230	0,43	0,540	0,340	5,72
DEEE	176,94	468,31	152,73	62,71	860,69	219,77	40,72	260,50	100,51	47,35	147,86	76,64	77,20	1 422,88
articles de sport et de Loisirs	5,120	5,890	4,230	1,57	16,81	10,90	2,99	13,89	9,38	3,54	12,92	2,37	2,72	48,71
articles bricolage et jardinage	3,390	4,300	7,160	1,55	16,40	9,17	2,81	11,98	2,92	2,08	5,00	1,54	1,92	36,83
Pneus		21,56	16,58		38,14	22,65		22,65	16,70		16,70	13,90	6,43	97,82
laine de verre						0,84		0,84	3,31		3,31	0,82		4,97
Plâtre	79,55	180,14	76,31	33,14	369,14	126,10	17,58	143,68	64,85	30,59	95,44	28,58	33,81	670,65
Gravats plâtrés		-			-	255,20	36,18	291,38	155,92	59,38	215,30			506,68
déchets inertes (gravats et terre)	714,30	3 717,85	699,75	223,05	5 354,95	1 277,95	107,65	1 385,60	918,85	243,05	1 161,90	307,90	205,00	8 415,35

Total déchets dangereux (DMS, Huile vidange, batterie, extincteurs, Bois C, cartouche d'encre, lampes-néons, DEEE et piles)	228,97	574,52	203,36	78,00	1 084,85	293,68	55,37	349,05	137,33	61,98	199,31	104,60	103,85	1 841,66
Total valorisé déchetterie hors inerte sans textile	1 633,91	10 646,09	3 254,78	585,68	16 775,27	4 779,46	397,12	5 176,58	2 486,66	487,60	2 974,26	1 053,43	978,74	26 958,27
Ratio déchetterie (Kg/hab) hors inerte et encombrants					164,70			221,22			210,87	177,25	191,76	179,24
Ratio déchet. avec encombrants (Kg/hab) hors inerte					219,87			256,64			238,02	239,44	253,76	229,22
Ratio déchet. avec encombrants et inerte (Kg/hab)					272,45			315,86			320,40	291,25	293,92	285,17
Pourcentage / Total					41,23%			55,13%			54,78%	43,71%	44,41%	44,83%
Tonnages 2024	Roannais agglomération					Charlieu	Belmont	Charlieu Belmont communauté	Copler		Vals d'aix	Urfé	SEEDR	
Population municipale au 1er janvier 2025 (sans double compte)	101 851					23 400			14 105		5 943	5 104	150 403	
Total valorisé sans les dangereux et sans inertes					24 582,08			7 030,99			4 081,79	1 450,71	1 328,18	38 473,75
DMA sans inerte et sans dangereux					47 239,76			10 169,47			6 189,37	2 702,03	2 356,54	68 657,16
Ratio valorisé sans dangereux et sans inertes par Hab (Kg)					241,35			300,47			289,39	244,10	260,22	255,80
Taux valorisation sans les dangereux et sans inertes					52,04			69,14			65,95	53,69	56,36	56,04
OMA (OMR+CS collecté)					25 203,97			4 424,65			2 895,47	1 342,94	1 133,73	35 000,76
Ratio OMA par Hab (Kg)					247,46			189,09			205,28	225,97	222,13	232,71
DMR (t) (OMR, enc. Et refus de tri)					20 755,58			2 829,94			1 839,46	1 199,41	986,55	30 183,41
Ratio DMR par Hab (kg)					203,78			120,94			130,41	201,82	193,29	200,68
DMA avec inerte					53 679,56			11 904,12			7 550,58	3 114,53	2 665,38	78 914,17
Ratio total par Hab (Kg)					527,04			508,72			535,31	524,07	522,21	524,68
DMA sans inerte					48 324,61			10 518,52			6 388,68	2 806,63	2 460,38	70 498,82
Ratio total par Hab (Kg)					474,46			449,51			452,94	472,26	482,05	468,73

GLOSSAIRE

ABJ : Articles de Bricolage et de jardinage

ABJ th : Articles de bricolage et de jardinage thermique

ASL : Articles de sport et de loisirs

CS : collecte sélective

DDS : Déchets diffus spécifiques

DAE : Déchets d'activité économique (remplace le terme DIB)

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : Déchets ménagers assimilés (comprend tous les déchets)

DMR : Déchets ménagers résiduels (regroupe les OMR et les encombrants)

DMS : Déchets ménagers spéciaux (déchets toxiques hors DEEE, batteries, piles, huiles de vidange)

EMB : Emballages

GM : Gros de magasin

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : Journaux, revues, magazines

LTECV : Loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte

OMR : Ordures ménagères résiduelles

OMA : Ordures ménagères assimilées

PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PMCB : Produits et matériaux de construction du bâtiment